FREGIF
Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France

7ème colloque annuel

Jeudi 6 novembre 2014
Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris

ABUS DE FAIBLESSE
Protection Juridique : mode d'emploi

Sous le Haut Patronage de Madame Laurence ROSSIGNOL,
Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie

Sous la présidence de :

Anne CARON D'EGLISE Magistrat, Conseillère chargée des droits des personnes au Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, Ancien Président de la chambre des tutelles

Solange GIRARD Magistrat, Procureur Honoraire, Présidente de la Fédération 3977 contre la maltraitance

SOMMAIRE

EDITO 3

Haut Patronage de la journée....4

PROGRAMME 5

Présentation des Intervenants (par ordre alphabétique) 7

INTERVENTIONS 11

Matinée : Etat des lieux vulnérabilités médicale et sociale 11
9h00 Ouverture de la journée....11
9h15 Panorama des Réseaux de santé gérontologiques d'Ile-de-France....12
9h25 Synthèse des problématiques rencontrées par les participants 15
9h35 Paroles d'expert 16
11h10 Respect des droits des personnes atteintes de troubles cognitifs : capacité de choix et « influence abusive »....30

Après-midi : Retour d'expériences....37
13h30 Protection juridique / Maltraitance....37
14h10 Retour d'expériences des réseaux de santé gérontologique d'Ile-de-France sur la protection juridique 38
14h40 Le protecteur juridique doit-il/ peut-il se substituer à la voix du patient ? 41
15h20 Mandat de protection future....42

Feuille de note....44

Fiches de présentations des 22 réseaux de santé gérontologiques d'Ile-de-France

Remerciements

APM
Saveurs et vie

La FREGIF : 21 Réseaux de Santé Gérontologiques en Ile-de-France

EDITO

ABUS DE FAIBLESSE - Protection Juridique : mode d'emploi

Marie-France MAUGOURD
Présidente de la FREGIF

Chers Collègues et Amis,

L'Hôpital Européen Georges Pompidou nous accueille aujourd'hui, une fois de plus pour une journée de rencontre multidisciplinaire. Il s'agit pour les Equipes Multidisciplinaires des réseaux de santé gérontologiques d'échanger sur leurs pratiques, leurs difficultés au domicile des patients qui leur sont confiés et d'adresser leurs questions à des spécialistes des sujets traités pour qu'ils leur donnent des pistes d'amélioration de la qualité du service rendu.

A un moment où, sur le territoire de l'Ile de France, de profonds remaniements sont en cours, où les équipes éprouvent des difficultés à intégrer le multi thématisme voulu par nos tutelles, il est important de progresser dans notre expertise des patients gériatriques, fragiles et polypathologiques et des solutions qui peuvent être proposées à eux-mêmes et leurs proches pour un maintien en sécurité au domicile. Cette expertise, qui nous est spécifique, est indispensable au sein d'équipes multithématiques nouvellement constituées où nous devons porter haut les préoccupations gérontologiques, nos patients étant les plus nombreux, statistiquement parlant.

Hélène Bas, Directrice de la FREGIF est venue une fois de plus rencontrer les réseaux pour faire le point de vos préoccupations et cette année, nous avons invité des Magistrats pour évoquer avec nous les « abus de faiblesse » qui sont un sujet quotidien de souci lorsque les personnes deviennent très âgées. De la surfacturation des services à l'escroquerie de grande envergure, les «filous » s'exercent à l'envie au détriment de nos aînés.

La protection juridique, censée les protéger, a des lacunes et surtout met trop de temps à se mettre en place. Nous allons pouvoir évoquer des pistes d'amélioration avec Anne Caron-D'Eglise, Fabrice Gzil, Solange Girard, Véronique Fournier et Jacques Combret, femmes et hommes de talent et de cœur qui nous honorent de leur présence, qu'ils en soient remerciés.

Bonne Journée à tous !

Haut Patronage de la journée

Cette journée est placée **sous le Haut Patronage de Laurence ROSSIGNOL**, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie :

Laurence ROSSIGNOL
Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie

Fonctions ministérielles
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, depuis avril 2014

Fonctions électives
Sénatrice de l'Oise, depuis 2011
Conseillère régionale de Picardie, depuis 1998
Vice-présidente du Conseil régional de Picardie chargée de l'égalité des chances, de la vie associative et de la jeunesse, depuis avril 2004
Conseillère municipale de Compiègne, de 2001 à 2011

Fonctions politiques
Secrétaire nationale du Parti socialiste chargée de l'environnement

Autres fonctions
Conseillère technique, chargée de l'enfance et des relations avec le Parlement au cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, de 1992 à 1993
Conseillère technique, chargée de l'enfance et des relations avec le Parlement au cabinet de Frédéric Bredin, ministre de la Jeunesse et des Sports, de 1991 à 1992
Conseillère technique au cabinet du président de l'Assemblée nationale, de 1989 à 1991
Chef de cabinet de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, en 1989

Carrière
Journaliste Juridique

Cursus
DEA de Droit Social, Université Panthéon-Sorbonne

PROGRAMME

Matinée : Etat des lieux des vulnérabilités médicale et sociale

***Présidente* : Anne CARON D'EGLISE,** *Magistrat, Conseillère chargée des droits et de l'autonomie des personnes au Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, Ancien Président de la chambre des tutelles*

***Modérateur* : Jean-Pierre AQUINO**, *Gériatre, Directeur du Pôle médico-social et des actions de prévention – Hôpital la Porte Verte, Président du comité « Avancée en âge », Conseiller technique de la Fondation Médéric Alzheimer, Administrateur de la SFGG Société Française de Gériatrie et Gérontologie, membre du Comité Scientifique de la FREGIF*

9h00 Ouverture de la journée

***Marie-France MAUGOURD**, PH Chef de Service, Hôpital Georges Clemenceau, Groupe H. Mondor AP-HP, Gériatre, Présidente de la FREGIF*

***Anne COSTA**, Directrice de l'Hôpital Européen Georges Pompidou*

9h15 Panorama des Réseaux de santé gérontologiques d'Ile-de-France

***Hélène BAS,** Directrice de la FREGIF*

9h25 Synthèse des problématiques rencontrées par les participants

***Hélène BAS,** Directrice de la FREGIF*

9h35 Paroles d'expert

***Marie-France MAUGOURD**, PH Chef de Service, Hôpital Georges Clemenceau, Groupe H. Mondor AP-HP, Gériatre, Présidente de la FREGIF*

10h00 Vulnérabilités : Quelles protections ?

***Anne CARON D'EGLISE,** Magistrat, Conseillère chargée des droits et de l'autonomie des personnes au Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, Ancien Président de la chambre des tutelles*

10h40-11h10 PAUSE et QCM

11h10 Respect des droits des personnes atteintes de troubles cognitifs : capacité de choix et « influence abusive »

***Fabrice GZIL,** Philosophe, Responsable du Pôle Etudes et Recherche de la Fondation Médéric Alzheimer*

11h50 Synthèse de la matinée par Jean-Pierre AQUINO

12h10 – 13h30 DEJEUNER

Panier repas à emporter proposé par

Saveurs et Vie

10€ (envoi du chèque à l'inscription à l'ordre de la FREGIF)

Après-midi : Retour d'expériences

***Présidente* : Solange GIRARD,** *Magistrat, Procureur Honoraire, Présidente de la Fédération 3977 contre la maltraitance*

***Modérateurs* : Marie-France MAUGOURD**, *PH Chef de service, Hôpital Georges Clemenceau, Groupe H. Mondor, AP-HP, Gériatre, Présidente de la FREGIF*

13h30 Protection juridique / Maltraitance

Solange GIRARD, *Magistrat, Procureur Honoraire, Présidente de la Fédération 3977 contre la maltraitance*

Échanges avec la salle

14h10 Retour d'expériences des réseaux de santé gérontologiques d'Ile-de-France sur la protection juridique

RGS 77, RéseauX de Santé Paris Ouest

Échanges avec la salle

14h40 Le protecteur juridique doit-il/ peut-il se substituer à la voix du patient ?

Véronique FOURNIER, *Centre d'éthique clinique, Hôpital Cochin, AP-HP*

Échanges avec la salle

15h20 Mandat de protection future

Maître Jacques COMBRET, *Président Honoraire du Congrès des Notaires de France, Membre de l'Institut d'Etudes Juridiques du Conseil Supérieur du Notariat, Chargé d'Enseignement à l'Université de Toulouse Capitole 1 , Notaire*

Échanges avec la salle

16h00 Résultats du QCM

16h15 Synthèse de l'après-midi par Marie-France MAUGOURD

16h30 Clôture de la journée

Présentation des Intervenants (par ordre alphabétique)

A

Docteur Jean-Pierre AQUINO

Gériatre, Directeur du Pôle médico-social et des actions de prévention - Hôpital la Porte Verte, Président du Comité « Avancée en âge », Conseiller technique de la Fondation Médéric Alzheimer, Administrateur de la SFGG Société Française de Gériatrie et Gérontologie, **Membre du Comité Scientifique de la FREGIF**

Le Docteur Jean-Pierre Aquino est gériatre et médecin de santé publique.
Il est Professeur associé au Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris.
Directeur du pôle médico-social et des actions de prévention de la Clinique de la Porte Verte à Versailles et conseiller technique de la fondation Médéric Alzheimer, il est Administrateur de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie.
Il préside actuellement le Comité « Avancée en âge ».
Il est membre du Comité Scientifique de la FREGIF.

Coordonnées : Clinique de la Porte Verte - 6 av Maréchal Franchet d'Esperey - 78004 Versailles
01 39 63 74 54 - jpaquino@cliniqueporteverte.com

B

Hélène BAS

Directrice de la FREGIF

Hélène BAS est Directrice opérationnelle de la FREGIF Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France : elle supervise les 21 Réseaux de santé Gérontologiques d'IDF et assure leur promotion et représentation auprès des acteurs institutionnels, sanitaire, médico-sociaux et sociaux. Elle est chargée de la gestion, de l'animation et de la réalisation de la politique de la Fédération pour développer le maintien au domicile des personnes âgées fragiles en perte d'autonomie.

Parcours professionnel
2009 Directrice opérationnelle **FREGIF** Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France
2007 Responsable communication du **Pôle de compétitivité Santé Medicen Paris Région**
2001 Chargée de communication **Pernod Ricard**

Formations : Master2 Fonction de coordination du parcours des systèmes de santé - Laboratoire d'éthique médicale Paris Descartes V (en cours) / Maîtrise de Sciences de Gestion (Master)- IAE Lille

Coordonnées : FREGIF - Hôpital Paul Brousse - 12-14 avenue Paul Vaillant Couturier, 94800 VILLEJUIF
06 17 25 26 12 - helenebas@fregif.org

C

Anne CARON D'EGLISE

Conseillère chargée des droits et de l'autonomie des personnes au cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie – Magistrat – Présidente de la chambre des tutelles

Anne CARON D'EGLISE a été juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Troyes, Juge d'Instance à Montereau, Juge au Tribunal de Grande Instance de Besançon, chargée notamment de l'instruction des dossiers économiques et financiers et Présidente du Tribunal d'Instance de Besançon.

Elle a également été conseillère à la cour d'appel de Paris à la chambre sociale et co-animatrice du Pôle social de la cour d'appel, Présidente de la chambre de la protection juridique des mineurs et des majeurs et est co-animatrice du pôle famille depuis janvier 2010.

Anne CARON D'EGLISE a été Présidente de l'Association Nationale des Juges d'Instances. Elle a notamment présidé le groupe de travail « droit et éthique de la protection des personnes » et était personne qualifiée au comité National bientraitance et droits. Elle est également membre du Conseil Scientifique de la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en qualité d'expert depuis 2010. Elle a été nommée en mai 2014 Conseillère chargée des droits et de l'autonomie des personnes (personnes âgées, mineurs, protection de l'enfance) au cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie.

Coordonnées : Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - 14, avenue Duquesne 75007 Paris -
01 40 56 60 00 - anne.carondeglise@sante.gouv.fr

Jacques COMBRET

Président Honoraire du Congrès des Notaires de France, Membre de l'Institut d'Etudes Juridiques du Conseil Supérieur du Notariat, Chargé d'Enseignement à l'Université de Toulouse Capitole 1

Intérêt plus particulier pour les questions de droit de la famille ayant assuré la fonction de Rapporteur Général du Congrès des Notaires de France de 1999 sur le thème « Demain, la famille » et la présidence du même congrès en 2006 à Strasbourg sur le Thème
« Les personnes vulnérables ».
Jacques Combret a également participé à de nombreux groupes de travail autour de la préparation de réforme en matière de droit de la famille

Coordonnées : 19, rue Maurice Bompard - BP 509, 12005 RODEZ CEDEX
jacques.combret@notaires.fr

F

Véronique FOURNIER

Centre d'éthique clinique, Hôpital Cochin, AP-HP

Véronique Fournier est cardiologue et médecin de santé publique. Elle commence sa carrière dans ce dernier domaine et publie L'Hôpital sens dessus dessous (Michalon, 1996). Après plusieurs années d'expérience humanitaire, notamment avec Médecins du monde, elle rejoint en 1999 le cabinet du ministre de la Santé Bernard Kouchner. Elle prend alors en charge la préparation de la loi « Droits des malades » et la révision de la loi bioéthique. Ces sujets l'incitent à créer en 2002 le Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin à Paris, qu'elle continue de diriger aujourd'hui.

Coordonnées : Centre d'éthique clinique - 27, rue Faubourg Saint Jacques, 75679 Paris Cedex 14
01 58 41 22 33 - veronique.fournier@cch.aphp.fr

G

Solange GIRARD

Présidente de la Fédération 3977 contre la maltraitance

Solange GIRARD a été Substitut du Procureur au Tribunal de Grande Instance de Lyon, Substitut du Procureur dans les juridictions de St Denis de la Réunion, de Papeete, de Nouméa et de Lille, Substitut du Procureur, Procureur-Adjoint, Vice-Procureur, Procureur, Substitut Général auprès des Parquets de Marseille, Montpellier, Mont de Marsan, Bayonne, Toulon, Draguignan et auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux.
Elle a coopéré avec les tutelles du Ministère de la Justice à Fort Lamy (Tchad), à Abidjan (Côte d'Ivoire) et à Bangui (République Centrafrique).

Depuis 2007, elle est professeur de droit pénal et constitutionnel à l'IFC de Cabestany (66), à l'Institut du Droit à Narbonne (11) et à l'ENM à Bordeaux (33).
Elle réalise des audits et commission des dysfonctionnements des Parquets.
Elle travaille également au Ministère de la Justice : SPIP de Perpignan, Commission d'indigence Centre Pénitentiaire de Perpignan.

Depuis 2009, elle est Présidente de l'ASDASS : Centre pénitentiaire de Perpignan.

Elle est également juriste Référente d'ALMA 66 « allo maltraitance personnes âgées, handicapées » et juriste à l'ADAVIP.

Depuis 2010, elle est Présidente d'ALMA 66 et elle travaille également à la Direction inter régionale des Services Pénitentiaires de Toulouse : Comité d'évaluation du Centre Pénitentiaire de Perpignan sous l'égide du Préfet des Pyrénées Orientales.

Coordonnées : Ministère de la Justice - 13, place Vendôme, 75001 Paris - solangegirard@gmail.com

Fabrice GZIL

Philosophe et Responsable du Pôle et Recherches de la Fondation Médéric Alzheimer

Fabrice Gzil a été enseignant-chercheur en philosophie des sciences à l'Université Paris Diderot. Ses travaux de recherche portaient sur l'histoire et l'épistémologie des neurosciences et sur les problèmes éthiques soulevés par la maladie d'Alzheimer.

Il est actuellement philosophe et responsable du pôle et recherches de la Fondation Médéric Alzheimer.

Quelques ouvrages :

- La Maladie d'Alzheimer : problèmes philosophiques – Presses Universitaires de France (mars 2009)
- La Maladie du Temps. Sur la maladie d'Alzheimer – Presses Universitaires de France (mars 2014)

Coordonnées : Fondation Médéric Alzheimer - 30, rue de Prony, 75017 PARIS
01 43 80 16 59 - gzil@med-alz.org

M

Docteur Marie-France MAUGOURD

PH Chef de Service, Hôpital Georges Clemenceau, Groupe H. Mondor APHP, Gériatre, Présidente de la FREGIF

Marie-France Maugourd est Gériatre, Chef de service à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, où elle représente ses pairs au sein de la Commission Médicale d'Etablissement.
Persuadée que la prise en soins des Sujets très âgés et fragiles doit en priorité s'exercer au domicile, elle a été en Essonne le promoteur de Réseaux de santé de Soins Palliatifs (Soins Palliatifs Essonne Sud) et Gérontologique (Hippocampes).
Elle est Présidente de la Fédération des Réseaux de Santé Gérontologiques d'Ile-de-France et parraine le groupe des réseaux de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie.

Coordonnées : FREGIF - Hôpital Paul Brousse - 12 avenue Paul Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif
mariefrancemaugourd@fregif.org / www.fregif.org

INTERVENTIONS

Matinée : Etat des lieux vulnérabilités médicale et sociale

***Présidente* : Anne CARON DEGLISE,** *Magistrat, Conseillère chargée des droits et de l'autonomie des personnes au Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, Ancien Président de la chambre des tutelles*

***Modérateur* : Jean-Pierre AQUINO**, *Gériatre, Directeur du Pôle médico-social et des actions de prévention – Hôpital la Porte Verte, Président du Comité « Avancée en âge », Conseiller technique de la Fondation Médéric Alzheimer, Administrateur de la SFGG Société Française de Gériatrie et Gérontologie, membre du Comité Scientifique de la FREGIF*

9h00 Ouverture de la journée

***Marie-France MAUGOURD**, PH Chef de Service, Hôpital Georges Clemenceau, Groupe H. Mondor AP-HP, Gériatre, Présidente de la FREGIF*

***Anne COSTA,** Directrice de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, AP-HP*

Chers Collègues et Amis,

L'Hôpital Européen Georges Pompidou nous accueille aujourd'hui, une fois de plus pour une journée de rencontre multidisciplinaire. Il s'agit pour les Equipes Multidisciplinaires des réseaux de santé gérontologiques d'échanger sur leurs pratiques, leurs difficultés au domicile des patients qui leur sont confiés et d'adresser leurs questions à des spécialistes des sujets traitées pour qu'ils leur donnent des pistes d'amélioration de la qualité du service rendu.

A un moment où, sur le territoire de l'Ile de France, de profonds remaniements sont en cours, où les équipes éprouvent des difficultés à intégrer le multi thématisme voulu par nos tutelles, il est important de progresser dans notre expertise des patients gériatriques, fragiles et polypathologique et des solutions qui peuvent être proposées à eux-mêmes et leurs proches pour un maintien en sécurité au domicile. Cette expertise, qui nous est spécifique, est indispensable au sein d'équipes multithématiques nouvellement constituées où nous devons porter haut les préoccupations gérontologiques, nos patients étant les plus nombreux, statistiquement parlant.

Hélène Bas, Directrice de la FREGIF est venue une fois de plus rencontrer les réseaux pour faire le point de vos préoccupations et cette année, nous avons invité des Magistrats pour évoquer avec nous les « abus de faiblesse » qui sont un sujet quotidien de souci lorsque les personnes deviennent très âgées. De la surfacturation des services à l'escroquerie de grande envergure, les «filous » s'exercent à l'envie au détriment de nos aînés.

La protection juridique, censée les protéger, a des lacunes et surtout met trop de temps à se mettre en place. Nous allons pouvoir évoquer des pistes d'amélioration avec Anne Caron-D'Eglise, Fabrice Gzil, Solange Girard, Véronique Fournier et Jacques Combret, femmes et hommes de talent et de cœur qui nous honorent de leur présence, qu'ils en soient remerciés.

Bonne Journée à tous !

9h15 Panorama des Réseaux de santé gérontologiques d'Ile-de-France

***Hélène BAS**, Directrice de la FREGIF*

Panorama des Réseaux de santé Gérontologiques en Ile-de-France

Couverture territoriale

Typologies (1/2) des Réseaux de santé Gérontologiques d'IDF

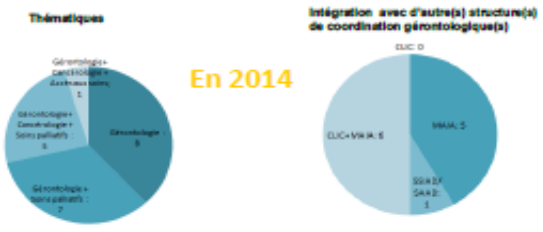

Score moyen d'expertises par Réseau en 2014

✓ Thématique = 1,8

✓ Fonctions de coordinations autre que Réseau = 0,8

Typologies (2/2) des Réseaux de santé Gérontologiques d'IDF

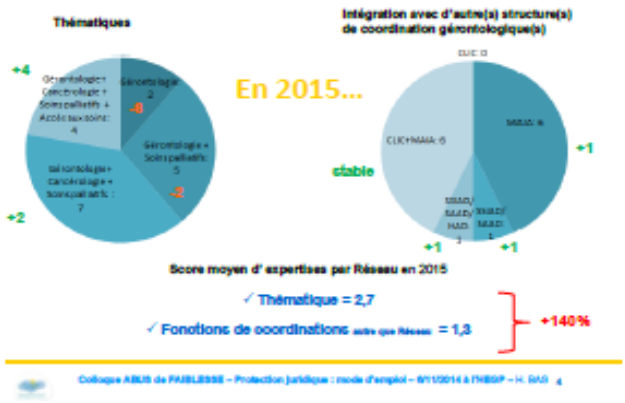

Equipes de coordination des Réseaux de santé Gérontologiques d'IDF

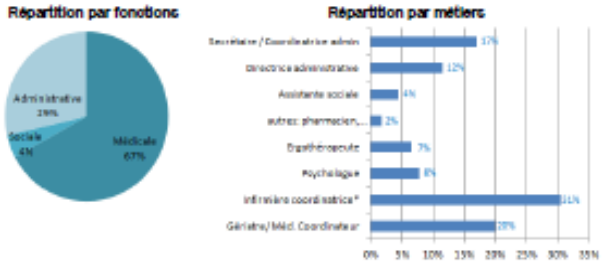

Moyens humain en moyenne par Réseau
✓ 5,4 ETP
✓ 5 administrateurs bénévoles « actif »

Appui à la coordination : quand ?

Patients en situations complexes = risque de perte d'autonomie

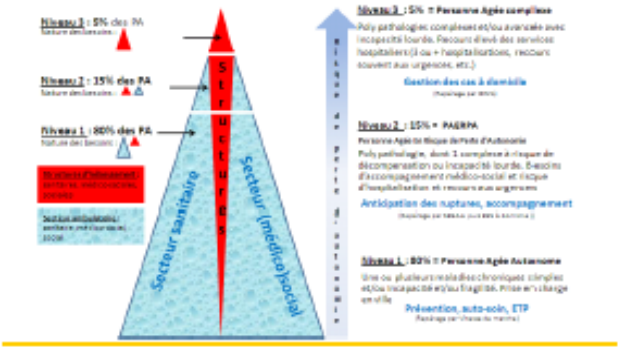
Niveau 3 : 5% des PA
Niveau 2 : 15% des PA
Niveau 1 : 80% des PA
Structures
Secteur sanitaire
Secteur (médico)social
Niveau 3 : 5% = Personne Agée complexe
Gestion des cas à domicile
Niveau 2 : 15% = PAERPA
Anticipation des ruptures, accompagnement
Niveau 1 : 80% = Personne Agée Autonome
Prévention, auto-soin, ETP

Appui à la coordination: comment ?

Missions et outils des Réseaux de santé Gérontologiques d'IDF

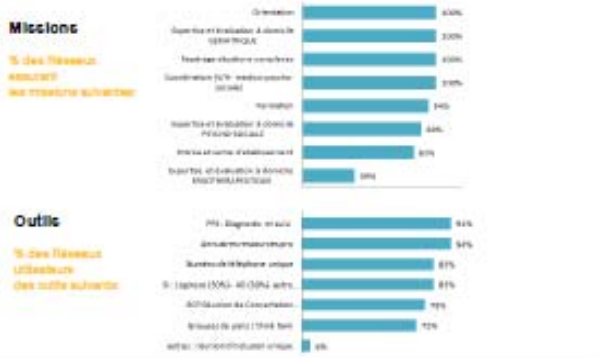

Appui à la coordination – avec qui et pourquoi ? (1/2)

Les partenaires des Réseaux de santé Gérontologiques d'IDF

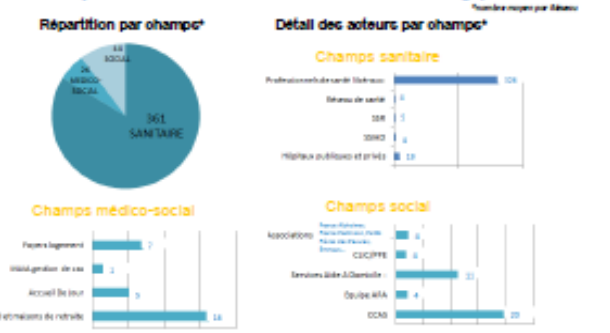

Appui à la coordination – Avec qui et pourquoi ?(2/2)

Les partenaires des Réseaux de santé Gérontologiques d'IDF

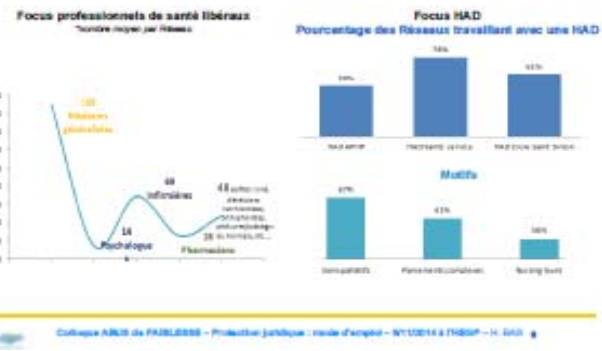

9h25 Synthèse des problématiques rencontrées par les participants

***Hélène BAS**, Directrice de la FREGIF*

SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES rencontrées par les participants

Principales causes de l'abus de faiblesse

Vulnérabilité médicale

- ✓ Maladie évolutive
- ✓ Maladie neuro dégénérative
  - Alzheimer et démences apparentées
  - SLA
- ✓ Troubles cognitifs
- ✓ Déni
- ✓ Alcoolisme
- ✓ Syndrome de Korsakoff
- ✓ Encéphalopathie hépatique
- ✓ Camptocormie
- ✓ Handicap (couple aveugle)

Etc.

Vulnérabilité sociale

- ✓ Isolement social
- ✓ Refus d'aide
- ✓ Précarité
- ✓ Enfant ou conjoint violent
- ✓ Incurie

Etc.

Problématiques en protection juridique

Procédure : lourdeur et lenteur
Ex: Troubles non diagnostiqués; Hospitalisation d'urgence

Droits et devoirs (manquements, oppositions)

✓ Aidant/ famille : Droits de la fratrie (malveillants)

✓ Mandaté/ tuteur : Substitution à la volonté du patient/de l'aidant ou la famille ? (hospitalisation ou prise de traitement) / Devoir relationnel ? Recours pour changer de tuteur ?

✓ Professionnels : Absence de réponse après signalement AS ou IDE, APA, ARS, etc. / Ehpad : Libre circulation / abus sexuels /

Ethiques

Liberté individuelle

✓ Mise en danger d'autrui
Emprise affective de personnes extérieures (aides ménagères, amants, etc.)
Suspicion sans preuve
Consentement d'une personne avec troubles cognitifs non diagnostiqués (résident)

✓ Fin de vie
Consentement éclairé
Arrêt des soins

9h35 Paroles d'expert

***Marie-France MAUGOURD**, PH Chef de Service – Hôpital Georges Clemenceau, Groupe H. Mondor, AP-HP, Gériatre, Présidente de la FREGIF*

Depuis la loi du 5 mars 2007, mise en application en Janvier 2009, les demandes d'expertise médicale pour instruction d'une protection juridique se sont multipliées et pour y faire face, les procureurs ont sollicité des gériatres pour être inscrits sur leur liste afin d'être habilités à rendre un rapport documenté permettant au juge d'évaluer la nécessité d'une protection et ses modalités d'application.
Ainsi, depuis 5 ans, je tente d'évaluer le plus justement possible les facultés mentales des patients qui me sont adressés, me rendant auprès d'eux à l'hôpital ou plus volontiers à leur domicile où la réalité de leur situation n'est que plus évidente. Si, la plupart du temps, les décisions à prendre sont claires et leurs conséquences jugées bénéfiques pour le patient, dans un consensus familial et professionnel, il arrive que le sujet âgé soit dans une
situation complexe où il est victime d'abus et d'escroqueries. Ce n'est pas si fréquent que cela, mais ce qui frappe, c'est la difficulté majeure à résoudre ces situations, et le stress et l'angoisse des sujets eux-mêmes et des familles qui en découle.
Quelques exemples, vécus au fil de ces cinq années et que je vais vous exposer nous permettrons d'ouvrir la discussion entre les travailleurs médico-sociaux que nous sommes et les juristes qui sont nos invités.

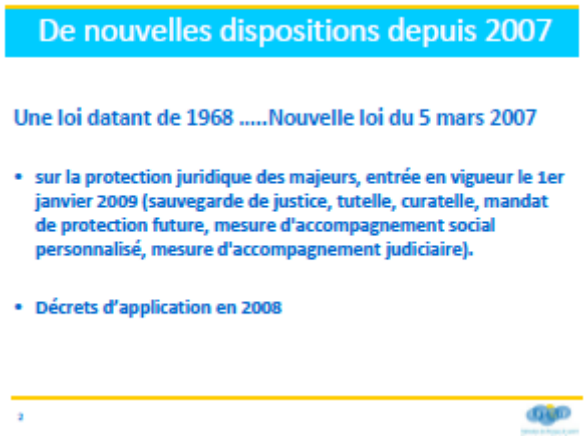
De nouvelles dispositions depuis 2007
Une loi datant de 1968 .....Nouvelle loi du 5 mars 2007
• sur la protection juridique des majeurs, entrée en vigueur le 1er janvier 2009 (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle, mandat de protection future, mesure d'accompagnement social personnalisé, mesure d'accompagnement judiciaire).
• Décrets d'application en 2008

Panique dans les juridictions

- la mise sous tutelle ou sous curatelle ne sera possible que si une altération des facultés est constatée par un *certificat médical circonstancié*.
- Les mesures prises devront être révisées tous les 5 ans,
- Qui va faire les certificats ?
  - Comment va-t-on payer ?

Qui fait le certificat médical circonstancié ?

- Un médecin « habilité à constater l'altération des facultés mentales ou corporelles des personnes majeures susceptibles d'être l'objet d'une mesure de protection ».

Inscrit sur la liste du Procureur du Tribunal de Grande Instance du département

Gériatre, Psychiatre ou Médecin généraliste

- Différent d'un « expert Judiciaire »
  - Titulaire d'un diplôme d'expertise médicale
  - Assermenté

Sauvegarde de justice

- Mesure de protection judiciaire
- Représentation
- « mandataire spécial » désigné par le juge
- Certains actes : divorce ou actes spéciaux (patrimoniaux)
- Courte durée

Sauvegarde de justice si :

- Besoin de représentation temporaire
  - Incapacité temporaire (ex : coma, traumatisme crânien).
  - Besoin de représentation ponctuelle sur certains actes
- Besoin de représentation durable
  - Facultés mentales ou corporelles durablement atteintes
- protection immédiate nécessaire pendant l'instruction de la demande aux fins de mise en place d'une mesure plus protectrice (tutelle ou curatelle).

A qui la demander ?

Au Juge des tutelles

- Si vous êtes
  - la personne à protéger elle-même, ou la personne avec qui elle vit en couple,
  - un membre de sa famille, des proches entretenant des relations étroites et stables avec elle,
  - la personne qui exerce (déjà) sa mesure de protection juridique,
- Si vous êtes le procureur de la République
  - de sa propre initiative après un signalement,
  - à la demande d'un tiers (par exemple : médecin, directeur d'établissement de santé, travailleur social).

Comment demander ?

La demande comportant :

- l'identité de la personne à protéger,
- l'énoncé des faits qui appellent cette protection,
- le certificat médical circonstancié établissant l'altération des facultés de la personne,

est adressée au juge des tutelles (Tribunal d'Instance) du lieu de résidence.

Le juge auditionne (sf avis médical contraire) le majeur à protéger (+/- accompagné d'un avocat, ou d'une autre personne de son choix).

Il n'y a aucun recours possible

Sauvegarde par déclaration médicale

Déclaration au procureur de la République :

- soit par le médecin de la personne, accompagnée de l'avis conforme d'un psychiatre (ou d'un médecin habilité),
- soit par le médecin de l'établissement de santé où se trouve la personne.
- La personne protégée peut introduire un *recours amiable pour obtenir la radiation de cette sauvegarde*. Ce recours doit être adressé au procureur de la République.

Le mandataire spécial

- en priorité parmi les proches,
- sinon un professionnel inscrit sur une liste départementale tenue par le préfet.
  - pour accomplir des actes précis, de représentation ou d'assistance, (ex : utilisation d'un placement bancaire, vente d'une maison…)
  - Rend compte à la personne protégée et au juge.
- Désignation susceptible de *recours : dans les 15 jours* à compter de la réception de la notification, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au greffe du tribunal d'instance qui la transmettra à la cour d'appel.

Effets de la sauvegarde

- La personne conserve le droit d'accomplir tous les actes de la vie civile, sauf ceux confiés au mandataire spécial,
- La personne en sauvegarde de justice ne peut divorcer par consentement mutuel ou accepté.
- La sauvegarde permet de contester certains actes contraires aux intérêts du majeur, qu'il aurait passés pendant la sauvegarde de justice, soit en les annulant, soit en les corrigeant.

Fin de la sauvegarde

- à l'expiration du délai de 1 an renouvelable une fois, ou du délai pour laquelle elle a été prononcée,
- à la levée de la mesure par le juge des tutelles, après l'accomplissement des actes pour lesquels elle a été ordonnée,
- à la levée de la mesure par le juge des tutelles, lorsque le majeur reprend possession de ses facultés,
- Du fait de l'instauration de curatelle ou de tutelle.

Curatelle

Mesure judiciaire de protection

Pour un majeur

qui a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la vie civile.

- Curatelle simple
- Curatelle renforcée
- Curatelle aménagée

Curatelle simple

- La personne accomplit seule les actes de gestion courante :
  - gestion du compte bancaire ou souscription d'une assurance...
- doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants (dits actes de disposition). Par exemple, un emprunt, la réalisation d'un bien...

Curatelle renforcée

- Le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.
- Le protégé reçoit mensuellement l'excédent dont il dispose

Curatelle aménagée

- Le juge énumère les actes que la personne peut faire seule ou non.

15

Procédure d'ouverture de curatelle

- Une personne autorisée adresse la demande au juge des tutelles du tribunal d'instance,
  - Avec le certificat médical circonstancié (Honoraires à la charge du demandeur)
- Le procureur saisit le Juge des tutelles (signalement)
  - Il commet un médecin sur sa liste (Honoraires dus par la justice)

16

Instruction du dossier

- Le juge auditionne le majeur , le demandeur, d'éventuels avocats.
- Le juge nomme un ou plusieurs curateurs, choisis en priorité parmi les proches
- Sinon un "mandataire judiciaire à la protection des majeurs", assermenté, inscrit sur une liste dressée par le préfet.
- Le curateur rend compte à la personne protégée et au juge. En cas de curatelle renforcée, il doit remettre chaque année au greffier en chef du tribunal d'instance un compte rendu de sa gestion.

17

Effets de la curatelle

- mention marginale sur l'acte de naissance.
- Vie courante
  - Conservation du choix d'emploi, de résidence, des relations personnelles, d'effectuer des travaux d'entretien dans son logement…
  - Conservation du droit de vote, de renouveler un titre d'identité., les actes d'administration.
- Décisions familiales
  - Seul : peut accomplir des actes dits *strictement personnels* (comme la reconnaissance d'un enfant, rédiger un testament).
  - Avec accord du curateur : se marier, se pacser, vendre un bien.

18

Effets de la curatelle

- Avec accord du juge : toute décision concernant le logement principal.
- Avis est pris du médecin habilité :
  - Certificat de non retour au domicile
- Hospitalisation, entrée en EHPAD : Le curateur peut prendre les mesures de protection strictement nécessaires pour mettre fin au danger que, du fait de son comportement, le majeur ferait courir à lui-même. Il en informe le juge.
- Si curatelle est renforcée, le curateur perçoit les revenus de la personne protégée, règle les dépenses de celle-ci auprès des tiers et lui reverse l'excédent.

19

Durée de la Curatelle

< 5 ans.

- si altération des facultés irrémédiable (avis du médecin), renouvellement pour plus longtemps.

La mesure prend fin :

- à tout moment si le juge décide qu'elle n'est plus nécessaire, à la demande du majeur ou de toute personne habilitée à demander une mise sous curatelle, après avis médical.
- à l'expiration de la durée fixée, en l'absence de renouvellement,
- si une mesure de tutelle remplace la curatelle.

20

Tutelle

- Destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine.
- Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.
- Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.
- Sont concernées :
  - Les personnes majeures ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile :
  - du fait de l'altération de leurs facultés mentales,
  - ou lorsque leurs facultés corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté,
- lorsque toute autre mesure de protection moins contraignante (curatelle, sauvegarde de justice) serait insuffisante.

21

Procédure

- Auprès du juge des tutelles du Tribunal d'Instance par une personne autorisée.
- Le Procureur de la République peut saisir le juge des tutelles
- Le juge auditionne le maieur à protéger (si cela est possible) et examine la requête.
- Il entend également la personne qui a fait la demande, et leurs éventuels avocats.

22

Recours

- En cas d'ouverture ou de refus de mettre fin à une tutelle, la personne elle-même ou toute personne habilitée à demander sa mise sous tutelle, peut faire appel de la décision.
- En cas de refus de mise en place de la tutelle, seule la personne qui a déposé la demande de mise sous tutelle peut faire appel.
- L'appel s'exerce dans les 15 jours suivant le jugement ou la date de sa notification pour les personnes à qui il est notifié.
- Par déclaration adressée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception au greffe du tribunal d'Instance.

23

Le tuteur

- Le juge nomme un tuteur ou plusieurs tuteurs.

- Choisi en priorité parmi les proches de la personne à protéger,
- Sinon un "mandataire judiciaire à la protection des majeurs", inscrit sur une liste dressée par le préfet.
- Voire un subrogé tuteur pour surveiller les actes passés par le tuteur, ou le remplacer en cas de conflit d'intérêt
- Tuteur ad hoc , notamment s'il y a conflit d'intérêt entre le tuteur et la personne protégée.
- Conseil de famille
- Le tuteur est tenu de rendre compte de l'exécution de son mandat à la personne protégée et au juge.

Effets de la Tutelle

- mention portée en marge de l'acte de naissance de la personne protégée.

Actes de la vie courante accomplis seul

- Prendre seul les décisions relatives à sa personne (exemple : changer d'emploi) dans la mesure où son état le permet.
- Choisir son lieu de résidence et entretenir librement des relations personnelles.

Décisions familiales

- Actes dits *strictement personnels* (exemple : reconnaître un enfant), autorité parentale.

Responsabilité du Tuteur

Intervention du tuteur (sous l'autorité du juge)

- Mesures de protection pour mettre fin au danger que, du fait de son comportement, le majeur ferait courir à lui-même.
- Représentant légal, (titre d'identité, actes d'administration)

Intervention du juge

- Autorisation pour se marier ou signer une convention de pacte civil de solidarité.
- Autorisation des actes de disposition (exemple : vendre un appartement).
- Décision concernant le logement principal de la personne protégée.

Maintien du droit de :

- Faire seul son testament avec l'autorisation du juge. Il peut le révoquer seul.
- Faire des donations en étant assisté ou représenté par le tuteur, avec l'autorisation du juge.
- Le juge s'appuie sur les constats du médecin habilité.

Habilitation d'un époux

- L'habilitation article 219 du code civil
- Si l'un des époux se trouve hors d'état de manifester sa volonté, l'autre peut se faire habiliter par justice à le représenter d'une manière générale ou pour certains actes particuliers (vendre un bien, effectuer tous les actes nécessaires à la vie familiale.
- Demande sur papier libre au juge des tutelles du tribunal d'instance sur simple requête sur papier libre.
- Certificat du médecin traitant et d'un médecin traitant
- Attestations des enfants majeurs, certifiant qu'ils ne s'opposent pas à la procédure.

Mesure d'accompagnement judiciaire (Maj)

- Mesure judiciaire contraignante
  - un mandataire judiciaire à la protection des majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure,
- Personnes concernées
- Majeurs après échec d'une mesure d'accompagnement social, dont la santé et la sécurité sont de ce fait menacées,
- Avant curatelle ou tutelle,

Ouverture d'une MAJ

- à la demande exclusive du *procureur de la République* .
- Le juge des tutelles doit entendre ou appeler la personne concernée.
- Le juge choisit les prestations sociales concernées par la mesure.
- Il désigne un mandataire judiciaire

Effets d'une MAJ

- Le mandataire perçoit les prestations incluses dans la mesure d'accompagnement judiciaire sur un compte ouvert au nom de la personne.
- Il les gère dans l'intérêt de la personne, en tenant compte de son avis et de sa situation familiale. Il doit exercer une action éducative sur elle pour lui permettre à terme de gérer seule ses prestations.
- La Maj n'entraîne aucune incapacité : la personne concernée peut procéder à tous les actes de la vie civile.
- Le juge statue sur les difficultés éventuelles dans la mise en œuvre de la mesure.
- Durée < 2 ans renouvelable 1 fois

Fin ou évolution de la mesure

- Le juge peut mettre fin ou modifier la mesure à tout moment,
  - d'office
  - à la demande de la personne protégée,
  - du mandataire judiciaire à la protection des majeurs
  - du procureur de la République, après avoir entendu ou appelé la personne.
- La mesure prend fin automatiquement si une mesure de curatelle ou de tutelle est ouverte.

Mandat de protection future

- Désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'on souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où on ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule.
- Le mandat peut aussi être établi pour autrui par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant soufrant de maladie ou de handicap.

Qui peut donner mandat ?

Pour elle-même

- Toute personne majeure ou mineure émancipée, ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle
  - Pour elle-même
  - Si curatelle avec l'assistance de son curateur

Pour leur enfant mineur

- Les parents ou le dernier vivant des père et mère qui exercent l'autorité parentale,

Pour leur enfant majeur

- Les parents qui assument la charge matérielle et affective d'un enfant majeur
-

Haut

Portée du mandat

- soit sur la protection de la personne,
- soit sur celle de ses biens,
- soit sur les deux.

La protection des biens et celle de la personne peuvent être confiées à des mandataires différents.

Le mandat est un contrat libre : le mandant choisit à l'avance quelle sera l'étendue des pouvoirs du (ou des) mandataires.

Portée du mandat

Mandat notarié

- Il permet notamment d'autoriser le mandataire à procéder à des actes de disposition du patrimoine du mandant (par exemple : vente d'un bien immobilier ou placement financier).
- Il est établi par *acte authentique* . Le mandataire rend compte au notaire et lui remet notamment l'inventaire des biens et le compte annuel. Le notaire pourra signaler au juge des tutelles tout acte pris par le mandataire pouvant être contraire aux intérêts du mandant.
- Un mandat pris par des parents pour leur enfant est obligatoirement notarié.

Portée du mandat

Mandat sous seing privé

- Sous ce mandat, la gestion des biens se limite aux actes d'administration, c'est-à-dire ceux qu'un tuteur peut faire sans autorisation du juge (renouveler le bail d'un locataire par exemple).
- Tout acte de disposition nécessite l'autorisation du juge des tutelles.

Mes conseils au domicile

Dès qu'il y a des intérêts contraires en jeu : Intervenir vite

- S 'adresser au CLIC pour collaborer
- Connaitre un médecin sur la liste du Procureur
- Trouver la personne habilitée pour faire directement la demande au juge des tutelles
- Signalement au procureur et sauvegarde de justice
- Connaitre le juge des tutelles du TI de votre réseau.

Le consentement aux soins

- Le majeur sous sauvegarde de justice ou sous curatelle reçoit lui-même l'information et consent seul aux actes médicaux. Le curateur peut la conseiller.
- Le majeur sous tutelle
  s'il est en mesure d'exprimer sa volonté, idem
- Si le majeur n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté, c'est le tuteur qui donne son consentement pour les soins courants.
- en cas d'urgence vitale, le médecin donne les soins qui s'imposent; il en informe sans délai le juge des tutelles et le conseil de famille s'il existe ;

Le consentement à l'intervention

- si l'intervention n'est pas urgente et peut être programmée :
  - soit elle est de nature à porter gravement atteinte à l'intégrité corporelle de la personne et nécessite l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille, s'il existe ;
  - soit elle n'a pas ce caractère et pour autant que la personne chargée de la protection du majeur ait reçu un pouvoir de représentation, c'est à elle qu'il incombe de donner son consentement.

Maintenant, en pratique…

11h10 Respect des droits des personnes atteintes de troubles cognitifs : capacité de choix et « influence abusive »

***Fabrice GZIL**, Philosophe, Responsable du Pôle Etudes et Recherche de la Fondation Médéric Alzheimer*

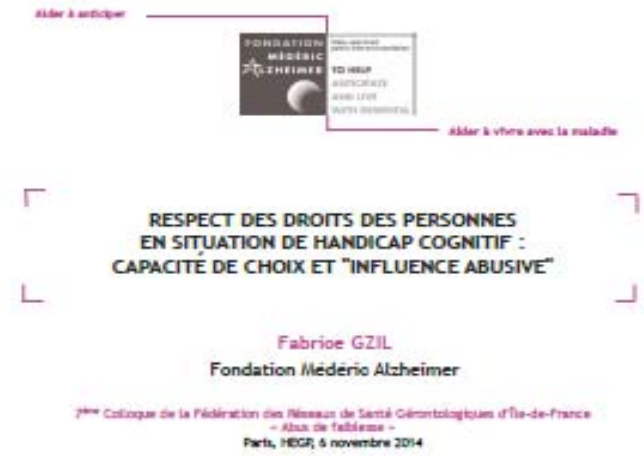
Aider à anticiper
Aider à vivre avec la maladie
RESPECT DES DROITS DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP COGNITIF :
CAPACITÉ DE CHOIX ET "INFLUENCE ABUSIVE"
Fabrice GZIL
Fondation Médéric Alzheimer
Paris, FREGIF, 6 novembre 2014

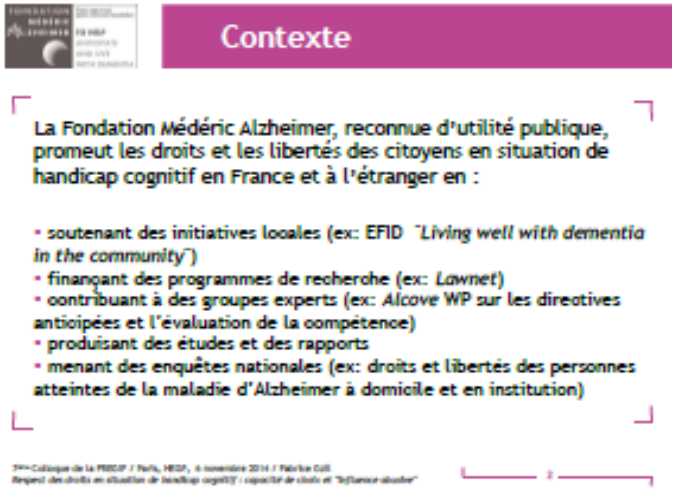
Contexte
La Fondation Médéric Alzheimer, reconnue d'utilité publique, promeut les droits et les libertés des citoyens en situation de handicap cognitif en France et à l'étranger en :
• soutenant des initiatives locales (ex: EFID "Living well with dementia in the community")
• finançant des programmes de recherche (ex: Lawnet)
• contribuant à des groupes experts (ex: Alcove WP sur les directives anticipées et l'évaluation de la compétence)
• produisant des études et des rapports
• menant des enquêtes nationales (ex: droits et libertés des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à domicile et en institution)

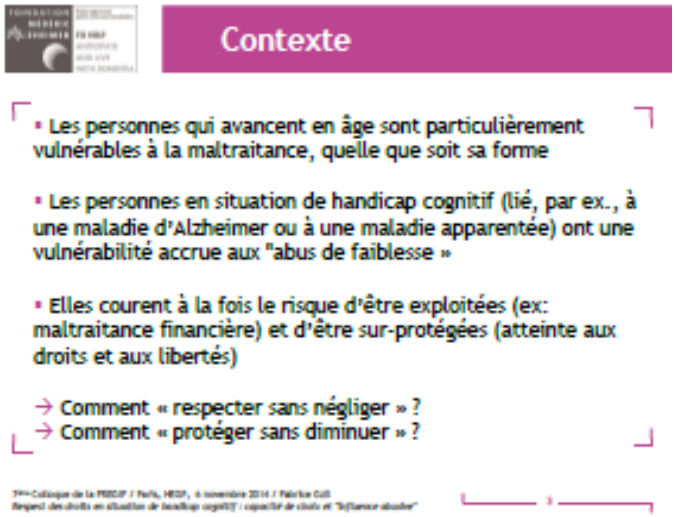
Contexte
• Les personnes qui avancent en âge sont particulièrement vulnérables à la maltraitance, quelle que soit sa forme
• Les personnes en situation de handicap cognitif (lié, par ex., à une maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée) ont une vulnérabilité accrue aux "abus de faiblesse »
• Elles courent à la fois le risque d'être exploitées (ex: maltraitance financière) et d'être sur-protégées (atteinte aux droits et aux libertés)
→ Comment « respecter sans négliger » ?
→ Comment « protéger sans diminuer » ?

Contexte

La Fondation Médéric Alzheimer, reconnue d'utilité publique, promeut les droits et les libertés des citoyens en situation de handicap cognitif en France et à l'étranger en :

- soutenant des initiatives locales (ex: EFID "*Living well with dementia in the community*")
- finançant des programmes de recherche (ex: *Lawnet*)
- contribuant à des groupes experts (ex: *Alcove* WP sur les directives anticipées et l'évaluation de la compétence)
- produisant des études et des rapports
- menant des enquêtes nationales (ex: droits et libertés des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à domicile et en institution)

Plan

1. "*ABUS DE FAIBLESSE* »
   - *Que savons-nous ?*
   - *Quelles sont les difficultés rencontrées ?*
   - *Pistes d'amélioration*

2. *PROTECTION JURIDIQUE*
   - *Que savons-nous?*
   - *Quelles sont les difficultés rencontrées ?*
   - *Pistes d'amélioration*

Sources

- Koskas et al. (2011) *Rapport de la mission sur la maltraitance financière à l'égard des personnes âgées dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux* - Médiateur de la République
- British Columbia Law Institute (2011) *Recommended practices for wills practitioners relating to potential undue influence : a guide*
- Duyver & Evrard (2012) *Personnes âgées et gestion de biens : Entre rapacité et libre disposition ?* - Presses universitaires de Louvain

Sources

La Lettre de l'Observatoire de la Fondation Médéric Alzheimer (M.-A. Castel-Tallet, H. Villet)

- Enquêtes sur les droits et libertés en EHPAD et en USLD (2009 et 2013)
- Enquête sur le respect des droits en SAD et en SSIAD (2012)
- Enquête sur les délégués MJPM (2014)

www.fondation-mederic-alzheimer.org

1 - "L'abus de faiblesse"

Définitions

- Abus de faiblesse (avec et sans guillemets)
- Maltraitance
- Maltraitance financière (vol, escroquerie, abus de faiblesse, pression sectaire, délinquance astucieuse)
- Négligence
- Vulnérabilité et fragilité

1 - "L'abus de faiblesse"

Que savons-nous ? (1)

- Très peu de données et d'instruments pour quantifier le phénomène.
- Selon les enquêtes de la FMA :

	SAD	SSIAD
	N=911	N=1166
• MALTRAITANCES OBSERVEES	42 %	51 %
physique	36 %	42 %
psychologique	64 %	63 %
financière	53 %	32 %
négligence	53 %	80 %
signalement	30 %	35 %

1 - "L'abus de faiblesse"

Que savons-nous ? (2)

- auteurs
- victimes
- stratégies employées

1 - "L'abus de faiblesse"

Difficultés rencontrées

- repérage
- signalement
- partage d'informations

1 - "L'abus de faiblesse"

Pistes de réflexion et d'action (1)

- formation
- clarification des procédures
- prévention

1 - "L'abus de faiblesse"

Pistes de réflexion et d'action (2)

La notion *d'influence abusive*

- Définition
- Signaux d'alerte
- Facteurs de vulnérabilité accrue

2 - La protection juridique

Que savons-nous ? (1)

	SAD	SSIAD	EHPAD	USLD
• PERSONNE DE CONFIANCE		18 %	36 %	19 %
• DIRECTIVES ANTICIPÉES		0,8 %	5 %	1%
• TUTELLE-CURATELLE	19 %	11 %	34 %	32 %	40 %
Famille	18 %	34 %	33 %	44 %	37 %
Professionnel	77 %	59 %	52 %	50 %	50 %

2 - La protection juridique

Que savons-nous ? (2)

Les délégués MJPM

- Des missions qui ne se réduisent pas à la gestion des comptes
- Relations avec les familles et les professionnels
- Une demande de formations

2 - La protection juridique

Difficultés rencontrées

Difficultés signalées par:

- La mission Koskas pour le Médiateur de la République
- Les responsables des SAD et des SSIAD (enquêtes FMA)
- Les délégués mandataires (enquête FMA)

2 - La protection juridique

Pistes de réflexion et d'action (1)

- Formation
- En amont de la mesure : un audit pluridisciplinaire (médico-psycho-social, càd gérontologique)
- Pendant l'exercice de la mesure : une collaboration plus étroite des différents acteurs

2 - La protection juridique

Pistes de réflexion et d'action (2)

La notion *de capacité dcisionnelle*

- Définition
- Critères d'appréciation
- Promouvoir la participation de la personne

Conclusion

- Un enjeu fondamental : le respect de la dignité de la personne
- Une nécessité : une approche globale, pluridisciplinaire, des situations de fragilité et de vulnérabilité
- Un problème émergent : le partage d'informations dans un contexte de soins et de services de plus en plus intégrés
- Des pistes d'action mais aussi de réflexion

Pour en savoir plus

www.fondation-mederic-alzheimer.org

Après-midi : Retour d'expériences

***Présidente* : Solange GIRARD,** *Magistrat, Procureur Honoraire, Présidente de la Fédération 3977 contre la maltraitance*

***Modérateurs* : Marie-France MAUGOURD**, *PH Chef de Service – Hôpital Georges Clemenceau, Groupe H. Mondor, AP-HP, Gériatre, Présidente de la FREGIF*
Joël ANKRI, *PU-PH de Santé Publique UVSQ, Chef de Service, Hôpital Ste Périne, AP-HP, Président du Comité Scientifique de la FREGIF*

13h30 Protection juridique / Maltraitance

Solange GIRARD, *Magistrat, Procureur Honoraire, Présidente de la Fédération 3977 contre la maltraitance*

LA LOI SANCTIONNE… LA LOI PROTEGE

Les différentes maltraitances face à la Loi : quelles sanctions, quelles protections ? Notre devoir de citoyen nous fait obligation de signaler tous actes de maltraitances qu'elles soient actives ou passives, ou même qu'elles soient simplement suspectées. Un salarié est bien souvent freiné par les craintes de représailles de l'employeur ou de ses collègues de travail. Dénoncer un membre de la famille est tout aussi compliqué, c'est prendre le risque de faire éclater une fratrie par exemple. Le milieu médical craint encore de nos jours le risque de se voir citer en diffamation.

14h10 Retour d'expériences des réseaux de santé gérontologiques d'Ile-de-France sur la protection juridique

Partage 94, RGS 77, RéseauX de Santé Paris Ouest

RGS 77

Abus de faiblesse :
un cas de maltraitance financière

Apport de la gestion de cas dans le cadre du pôle de coordination gérontologique :

Déborah RENAUD et Samuel GISLIER -Gestionnaires de cas MAIA Sud 77

RGS 77 (Réseau Gérontologique Sud 77)

Contexte

- M. M. est atteint de démence sémantique. Il passe deux jours par semaine dans un accueil de jour. Il présente des troubles du langage et des troubles de la mémoire.
- M. M. est marié, mais en conflit permanent avec son épouse qui souffre de troubles psychiatriques. Son seul fils est décédé il y a quelques mois.
- M. M. a travaillé dans l'aéronautique et dispose d'une retraite confortable. Lui et son épouse vivent dans un pavillon agréable.

Entrée en gestion de cas

- Le médecin gériatre de l'hôpital évoque avec le CLIC et le RGS une demande en gestion de cas. En effet, la situation du couple est très conflictuelle et inquiète les professionnels, il n'y a aucune famille présente, et le comportement imprévisible de Mme M. n'a pas permis de mettre en place des aides à domicile.
- Au regard de la complexité de la situation, et à la demande du médecin hospitalier en lien avec le CLIC et le RGS, le couple est intégré en gestion de cas. Lors de l'évaluation, et donc par différents contacts avec les professionnels en place, le GC prend connaissance de l'abus de faiblesse dont M. M. a été victime.

Abus de faiblesse: maltraitance financière

- M. M. a été sollicité par sa conseillère bancaire en 2012. Elle lui a proposé un placement plus intéressant que ce que la banque peut lui proposer en lui empruntant 11 000€ à titre personnel.
- Fin 2013, ne percevant aucun remboursement M. M. parle de ce placement à l'assistante sociale de l'hôpital.
- M. M. rencontre le Directeur de l'agence bancaire qui lui dit que « la conseillère bancaire a été licencié et que c'était une transaction personnelle qui ne concerne pas la banque ».

Démarches entreprises

- L'assistante sociale reprend contact avec l'emprunteuse qui reconnaît ses tords et propose un remboursement en plusieurs fois.
- Malheureusement l'emprunteuse a fait opposition aux chèques remis et Monsieur n'a pas récupéré son argent.
- Malgré les conseils de l'assistante sociale, M. M. ne parvient pas à se mobiliser pour faire des démarches. Ces troubles de la mémoire sont un réel empêchement dans ces démarches.

Interventions du gestionnaire de cas

- Evaluation multidimensionnelle de sa situation, de ses capacités et de ses limitations d'activités. Recueil du projet de vie de M. M.
- Recueil des différentes évaluations et interventions des professionnels médicaux et sociaux.
- Accompagnement de M. M. pour porter plainte auprès du procureur.
- Accompagnement à l'audition auprès de la gendarmerie.
- Le GC est entendu par le gendarme chargé de l'affaire.

Interventions du gestionnaire de cas

- Suite à l'évaluation et en lien avec l'assistante sociale hospitalière, il a été proposé une demande de mise sous protection juridique que M. M. a accepté de faire en lien avec l'assistante sociale hospitalière.
- Organisation et accompagnement à l'audition par le juge des tutelles.
- Mobilisation de M. M. qui souhaite parfois abandonner les démarches.

RESULTATS

- Suite à l'audition de la responsable de la banque par la gendarmerie, elle accepte de verser la somme à M. M. et se retourne contre son ancienne employée pour récupérer les fonds.
- Une mesure de curatelle simple a été décidée par le juge et permet à M.M. d'être protégé contre les abus et l'aide à maintenir une autonomie dans sa gestion financière.
- Le lien de confiance établi entre M. M. et le GC permettra de travailler les autres aspects de la prise en charge et de faciliter la mise en place des aides liées à l'évolution de la pathologie.

14h40 Le protecteur juridique doit-il/ peut-il se substituer à la voix du patient ?

***Véronique FOURNIER**, Centre d'éthique clinique, Hôpital Cochin, AP-HP*

La question est celle de savoir si en contexte clinique l'existence d'un protecteur juridique permet de s'exonérer de rechercher à entendre la voix du patient. La réponse est contenue dans la question. Elle est négative évidemment. Je tâcherai de l'illustrer à travers quelques exemples dont nous avons eu à connaître récemment à Cochin, concernant des personnes âgées. Je montrerai que l'inquiétude éthique est précisément celle qui conduit à ne pas s'arrêter à la facilité du droit et à aller au-delà du seul fait de déléguer la décision médicale qui dérange au protecteur juridique, fut-ce-t-il le détenteur du mandat de protection future, signé par le patient.

15h20 Mandat de protection future

***Maître Jacques COMBRET**, Notaire*

7ème Colloque FREGIF « ABUS DE FAIBLESSE – Protection Juridique : mode d'emploi »
Le Mandat de Protection Future (MPF)
Maître Jacques COMBRET,
Président Honoraire du Congrès des Notaires de France, Membre de l'Institut d'Etudes Juridiques du Conseil Supérieur du Notariat, Chargé d'Enseignement à l'Université de Toulouse Capitole 1
jacques.combret@notaires.fr

Remarques Générales
Replacer le MPF dans son contexte
National
International
Regards différents sur le MPF
Une vision positive
Une vision réservée
Trois traits principaux
Mode alternatif de protection
Mode de gestion concurrente
Conditions d'ouverture et de fonctionnement légères à améliorer par le rédacteur du MPF
Un développement encore limité du MPF
Les mentalités
La difficile analyse des statistiques
La part de responsabilité du notariat et des autres professionnels

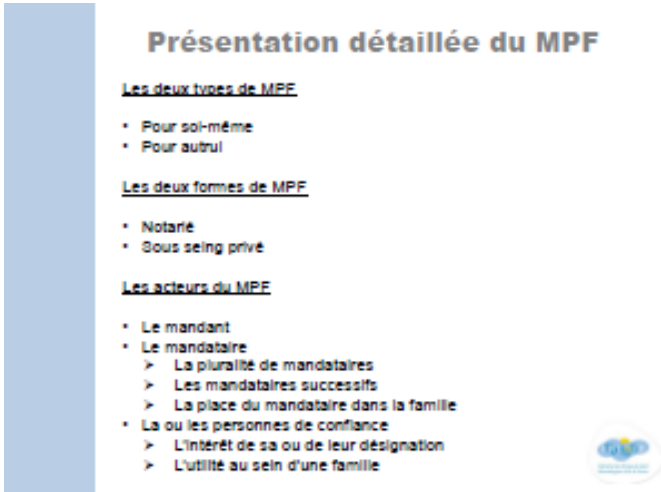

Présentation détaillé du MPF (suite)

Les acteurs du MPF (suite)

- Le ou les contrôleurs de gestion
  - L'importance de : Leur choix
    La définition de leur mission
    La fixation de leur rémunération
  - Leur utilité pour la mission du notaire

Le contenu du MPF

- Le rôle de conseil essentiel du notaire
- Toujours faire du cousu main
- Distinction de la protection de la personne/ protection des biens
- MPF et personne de confiance

La mise en œuvre du MPF

- Le certificat médical
- Le visa du greffier
- Les insuffisances à combler sur le plan de la publicité du mandat
- L'inventaire

Présentation détaillé du MPF (suite)

Le notaire et le contrôle des comptes

La fin du MPF

Le MPF et son environnement juridique

- L'intérêt de s'organiser à l'avance et les alternatives au mandat
- L'intérêt d'un testament en parallèle
- Le lien avec le mandat à effet posthume
- La place du conjoint et les imperfections du régime actuel
- L'impérieuse nécessité de recourir à la relative liberté contractuelle pour pallier aux défauts du régime juridique du mandat

En guise de conclusion : Esquisse de modifications souhaitables

- Revoir le dualisme capacité/ perte de capacité
- Régler le débat sur le régime primaire
- Revoir le mandat pour autrui
- Revoir la place du conjoint
- Organiser une publicité efficace tant avant qu'après la mise en œuvre du MPF
- Améliorer les modalités de mise en œuvre

Feuille de note

Réseau de Santé

Agékanonix

Clichy
Colombes
Gennevilliers
Villeneuve-la-Garenne

Handicaps et Dépendances

Nos objectifs principaux :

- Améliorer la qualité et la coordination des soins
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie
- Permettre à chaque patient d'accéder à une véritable prise en charge globale

Missions et actions :

- Faciliter les liens entre les professionnels de ville, et entre les professionnels en ville avec l'Hôpital
- Evaluations à domicile réalisées par une équipe pluridisciplinaire, organisation des retours à domicile après hospitalisation
- Soutien des professionnels de santé et professionnels médico-sociaux
- Organisation de Réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) et de réunions de synthèse sur les « situations complexes » : espace privilégié d'échanges entre professionnels de proximité
- Formations pluridisciplinaires ou ciblées sur une catégorie de professionnels
- Actions d'aide aux Aidants
- Diffusion des recommandations et référentiels de bonnes pratiques

Adhérents et partenaires :

Médecins généralistes et professionnels libéraux, coordinations gérontologiques et CLIC, Hôpitaux, SSIAD et HAD, Equipes médico-sociales de l'APA, services sociaux, EHPADs, Accueils de jour, etc.

Les services rendus :

- Aux professionnels :

① Accès à la permanence téléphonique : informations, conseils et suivi des situations des patients
② Recours à un avis et expertise de professionnels spécialisés en gériatrie et/ou sur les handicaps
③ Coordination de la prise en charge et évaluations complémentaires menées à domicile
④ Amélioration des pratiques professionnelles
⑤ Orientation de leurs patients vers le service ou la structure adéquat
⑥ Soutien face au refus d'aide ou de soins
⑦ Soutien de l'entourage du patient par un dispositif d'aide aux aidants

L'engagement dans le travail de coordination du Réseau de santé est indemnisé pour les professionnels libéraux et salariés (contractualisation par signature de convention)

- Aux patients :

① Evaluation médico-psycho-sociale de leurs besoins et coordination de leur prise en charge
② Accompagnement dans l'élaboration et la mise en place d'un Plan Personnalisé de Santé
③ Informations et conseils (accès aux soins, ouverture de droits, structures et services, etc.)
④ Soutien psychologique à domicile proposé par des psychologues libéraux adhérents
⑤ Conseil et aide à la mise en place d'aides techniques ou d'aménagement du domicile
⑥ Accompagnement de leur entourage au travers d'actions d'information et de soutien des aidants

- Aux « aidants » :

① Conseils et informations lors de la permanence d'accueil – sur rendez-vous uniquement
② Possibilité de soutien psychologique individuel
③ Participation proposée aux Cafés des aidants de Gennevilliers et Colombes
④ Diffusion de la *Lettre des Familles*
⑤ Organisation d'une journée d'information et d'échanges : *Journée des aidants familiaux*

Contact :

Réseau de Santé AGEKANONIX – Handicaps et Dépendances
194 Boulevard Gallieni, 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE - Tél : 01 47 98 76 44 – Fax : 01 41 21 38 84
Dr Thierry MAZARS, Président, tmazars001@yahoo.fr
Galatée COSSET-DESPLANQUES, Directrice administrative, gcosset.agk@orange.fr
Dr Nathalie COLAS-DOLIGEZ, Médecin coordinateur, ncolas-doligez.agk@orange.fr
Secrétariat : reseau.agekanonix@orange.fr
Site internet : www.agekanonix.org

Structure juridique porteuse : Association **G**ériatrique de l'**E**st **P**arisien (loi 1901)

Adresse du réseau : 2, Rue Plichon 75011 Paris *(siège social : 16, Avenue Gambetta 75020 Paris)*

Nom et coordonnées de la personne à contacter :
Docteur Albert SERVADIO, Président Tel. 01 46 36 08 12 / **Email** **agep@wanadoo.fr**

Zone d'intervention géographique :
Paris Est intra-muros (11ème – 12ème – 20ème arrondissements), **Montreuil**

Thématique : Gérontologie

Actions principales :

- **POUR LES PROFESSIONNELS ET ETABLISSEMENTS DE SANTE**

Accompagnement et coordination : Visites conjointes à domicile **sur demande d'un médecin traitant ou d'autres professionnels libéraux ;** Accompagnement **des professionnels du réseau dans la** prise en charge de son patient **;** Entrée et sortie d'hôpital programmée**s**
Information et formation **: Soirées de formations** transversales pluridisciplinaires

- **POUR LES PATIENTS**

Renseignements et conseils téléphoniques **autour de tout ce qui concerne la personne âgée dans le territoire**

Prestations médicales : **Visites conjointes à domicile sur demande d'un professionnel de secteur sanitaire ou social ; Intervention dans le cadre de** situations complexes **relatives à des** personnes isolées **;** Suivi conjoint du dossier médical par les professionnels libéraux **(médecins généralistes, Psychologues, orthophonistes, kinésithérapeutes, infirmiers, …) ; Organisation de** la sortie d'hospitalisation du patient **avec les établissements de soins ;** Mise en place, suivi et coordination du Plan de Santé Personnalisé **;**
Prestations paramédicales : **Mobilisation d'un** ergothérapeute ; **Consultation de dépistage des** troubles cognitifs **; Proposition de participation à des** "ateliers mémoire" **;** Soutien psychologique **dans les locaux du réseau ou** à domicile **;** évaluation odontologique **à domicile ; évaluation de** diététiciennes à domicile
Prestations sociales : **Intervention d'un** travailleur social **; accompagnement du Plan de santé Personnalisé (Plan d'Aide)**
Information et formation : **Réalisation d'une** lettre trimestrielle « AGEP ACTU » **;** Site Internet **; Conférences vers le** grand public
Pour les aidants : Consultations psychologiques et soutien

Critères d'inclusion / population cible :

- Personnes âgées dépendantes de 75 ans et + ; Personnes âgées en perdition médico-psycho-sociale
- Troubles cognitifs ; Troubles du comportement ; Troubles Nutritionnels
- Chutes ; Maltraitance ;

Partenaires principaux
Partenaires sanitaires :
Hôpitaux publics/privés ; HAD ; SSIAD ; SSR ; Professionnels de santé (Médecins généralistes, psychologues, infirmières, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, diététiciens/nutritionnistes, orthophonistes, pharmaciens, pédicures, etc.) du territoire
Partenaires Médico-sociaux :
EHPAD et maisons de retraite ; **Accueils de jour** ; **CLIC ; MAIA ; autres Réseaux de santé** territoriaux et régionaux ; Centre médico-sociaux ; foyers logement ; Maisons et pôles de santé ; MDPH… du territoire
Partenaires Sociaux :
Services sociaux (CCAS, DT ARS, Equipe APA du Conseil Général, Services sociaux hospitaliers, Coordination Handicap Locale) ; **Associations** (spécialisées, malades/familles, maintien à domicile, caritatives) du territoire

Réseau Automne
Coordination Gérontologique du Pays de France

Structure juridique porteuse : Réseau Automne – Coordination gérontologique du Pays de France

Adresse du réseau

Siège social :
19 rue de la Gare
95470 SURVILLIERS
☏ **0810 204 153** 🖷 : 01.34.72.39.07. ✉ reseau.automne@gmail.com

Coordination :
85 rue de Paris
95380 LOUVRES

Nom et coordonnées de la personne à contacter : Eleonora BUSI, directrice administrative

☏ **0810 204 153** 🖷 : 01.34.72.39.07. ✉ reseauautomne.directioneb@gmail.com

Zone d'intervention géographique

Arnouville, Asnières sur Oise, Attainville, Bellefontaine, Belloy en France, Bonneuil en France, Bouqueval, Chatenay en France, Chaumontel, Chennevières les Louvres, Ecouen, Epiais les Louvres, Epinay Champlatreux, Ezanville, Fontenay en Parisis, Fosses, Garges les Gonesse, Gonesse, Goussainville, Jagny sous Bois, Lassy, Louvres, Luzarches, Mareil en France, Marly la Ville, Le Mesnil Aubry, Moisselles, Noisy sur Oise, Le Plessis Gassot, Le Plessis Luzarches, Puiseux en France, Roissy en France, Saint Martin du Tertre, Saint Witz, Sarcelles, Seugy, Survilliers, Le Thillay, Vaudherland, Vémars, Viarmes, Villaines sous Bois, Villeron, Villiers le Bel, Villiers le Sec.

Thématique (s) : Gérontologie

Actions principales

Pour les professionnels de santé :

- Dépistage des personnes fragilisées
- Aide à la résolution des situations complexes
- Partage d'expériences et d'informations entre professionnels
- Accès facilité aux structures de soins
- Réduction des durées d'hospitalisation
- Actions de formations pluridisciplinaires

Pour les patients :

- Evaluation globale et pluridisciplinaire
- Coordination des soins
- Soutien psychologique
- Accompagnement social
- Adaptation de l'habitat
- Actions de prévention et d'éducation à la santé
- Actions de soutien aux aidants

Pour les établissements de santé :

- Partage d'expériences et d'informations entre professionnels
- Groupe de paroles de professionnels

Critères d'inclusion / population cible

- Résider sur le territoire d'intervention du Réseau
- Etre âgé de 60 ans et plus
- Présenter des risques particuliers de décompensation pouvant relever d'une ou de plusieurs pathologies invalidantes et/ou chroniques risquant d'entraîner une perte d'autonomie physique et/ou psychique nécessitant des soins complexes médico-psycho-sociaux coordonnés.

Partenaires principaux

ADHERENTS : Professionnels de santé libéraux : médecins libéraux, IDE libéraux, pédicures-podologues, kinésithérapeute, diététicienne ; Etablissements hospitaliers: CH de Gonesse, CH APHP Charles Richet, CH Carnelle ; USSR ; CCAS ; EHPAD ; SSIAD ; Services d'aide à domicile ; Cellule d'Evaluation Gérontologique pour la CNAV ; Communautés de Communes

PARTENAIRES : Accueils de jour ; CLIC de Sarcelles ; Stades Léonie Chaptal ;Réseau de santé ONCONORD ; Réseau REGIES 95 ; FREGIF ; MSA ; ADEF ; HAD Santé Services ; CRAMIF Services Sociaux ; Points conseils 3ème Âge ; CH de Senlis et en particulier USSR ; Revendeurs médicaux ; Pharmaciens

carmad

Réseau
Gérontologique
de professionnels
de santé libéraux

OBJECTIFS :
Maintien et retour à domicile de la personne âgée
Formation, Education à la santé, actions de Prévention grand public

Notre mission

- Coordination de l'ensemble des intervenants dans une complémentarité des compétences pour un maintien à domicile sans rupture, cohérent, sécurisé et adapté.

-La continuité des soins en amont et en aval d'une hospitalisation et régulation du passage, des personnes âgées, aux urgences

-Prise en charge globale et pluridisciplinaire du patient

-Prise en charge des aidants dans le respect de leur choix

En chiffre : une file active de 620 patients répartis
sur 18 communes des Yvelines (~ 293 200 habitants)
avec plus de 600 professionnels de santé actifs sur le réseau

CARMAD – 6 chemin des vignes- 78340 Les Clayes s/s Bois
contact@carmad.fr
Tel : 01 30 55 77 50 – Fax : 01 30 55 72 87

Nos actions

- Avec nos partenaires :

- Une prise en charge dans un binôme opérationnel médecin traitant / IDE gérontologue CARMAD
- Un travail d'équipe avec une prise en charge à domicile de la personne âgée coordonnée autour du médecin traitant.
- La continuité des soins avec un partenariat ville-hôpital, sanitaire et social par la coordination de l'ensemble des intervenants. Ceci dans une complémentarité des compétences pour un maintien à domicile sans rupture, cohérent, sécurisé et adapté.
- La continuité des soins en amont et en aval d'une hospitalisation et régulation du passage, des personnes âgées, aux urgences
- Une expertise gériatrique et gérontologique
- Un lieu ressources 24h/24 - 7j/7
- Une formation aux techniques gériatriques et gérontologiques.
- Un dossier médical informatisé partagé (actuellement Médecins traitants et Hospitaliers en cours)
- Un dispositif spécifique Alzheimer avec une complémentarité, souvent concomitante, des offres de soins ou d'aides ville-hôpital, sanitaire et social. Ce dispositif doit permettre un ralentissement de l'évolution de la maladie à travers un repérage précoce, une diversité des prises en charge, formation des professionnels des intervenants, des patients et de la famille.

- Pour les personnes âgées :

- L'accès aux soins quel que soit la pathologie, la dépendance, le contexte social.
- Evaluation de l'autonomie à domicile par une infirmière gérontologue, gestionnaire du parcours de soin de la personne âgée et interlocuteur unique. Cette évaluation se fait avec des outils (ADL-IADL, MMS…) validés au niveau international. Si besoin, évaluation complémentaire à domicile par un médecin gériatre entouré par une équipe pluridisciplinaire (kiné, orthophoniste, diététicien, ergothérapeute...)
- Aide à un soutien psychologique uniquement à la demande de la personne âgée et avec prise de rendez-vous par celle-ci.
- Mise en place d'un PSI
- Réunion de synthèse au domicile du patient avec la présence du médecin traitant et de l'ensemble des intervenants
- Formation du patient, individualisé et à domicile, à la gestion de sa maladie
- Mise en place du dossier partagé à domicile
- Un suivi mensuel minimum en collaboration sur le terrain avec les professionnels de santé ou intervenants à domicile
- Dispositif spécifique de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer
- Une permanence téléphonique 24h/24, 7jours/7
- Le respect du choix et des demandes des personnes âgées pour une qualité de vie préservée
- Une équipe itinérante de nuit portée par la SIMAD partenaire du réseau, qui en assure les astreintes

-Avec les proches, la famille, les aidants :

- Une aide logistique pratique afin de leur permettre de garder avec leurs proches des liens basés sur l'écoute, le plaisir et la tendresse et non, seulement, sur une charge trop lourde à porter.
- Une permanence téléphonique non stop
- Une formation, à domicile, à l'accompagnement pratique de leur proche dans sa maladie et son évolution.
- Une sécurisation des nuits lors de leurs absences.

carmad
c'est aussi

DES FORMATIONS

- **Elles s'adressent aux professionnels de santé, aux intervenants à domicile et aux familles.**
- **Elles portent en priorité sur les repérages précoces des différents troubles et maladies liées à la vieillesse (troubles cognitifs, troubles de l'équilibre, dépression, comportement addictif, risque suicidaire…)**
- **Des formations spécifiques aux intervenants à domicile diplômantes ou formations continues (toilette, ergonomie, le rôle de l'auxiliaire de vie au sein de l'équipe, la gestion du stress, la maladie d'Alzheimer …)**
- **Egalement terrain de stage pour les élèves infirmières d'IFSY et pour des externes étudiant en médecine ainsi que des médecins spécialité capacité de gériatrie**

UNE EDUCATION A LA SANTE

- **Concerne principalement les personnes prise en charge pour leur apprendre à gérer leur maladie et conserver, ainsi, une dynamique de vie.**
- **Ainsi que les proches et leur famille pour un meilleur accompagnement**

DES ACTIONS DE PREVENTION GRAND PUBLIC AU SEIN DES COMMUNES

- **La prévention à pour objectif de démontrer que la vieillesse est une étape de la vie et pas une maladie et que cette étape peu et doit être heureuse quel que soit le degré de dépendance**
- **Ces actions de préventions doivent être de proximité et répondent aux demandes des seniors et personnes âgées, maintenir une vie de qualité sociale et intergénérationnelle.**
- **Pour cela : une action pérenne hebdomadaire existant depuis plus de 6 ans au sein des communes «LES MATINS TONICS » ainsi que des ateliers sur 3 mois « Mémoire – Sommeil – Bien vieillir - …. » des conférences, des forums.**
- **Organisateur de la fête des seniors intercommunale**
- **Des actions ponctuelles de repérage des troubles cognitifs et des troubles de l'équilibre ouverts à tous.**

Qu' est-ce-que carmad

Carmad est un réseau de santé gérontologique de terrain qui travaille en coordination avec

- votre Médecin traitant et vos professionnels de santé libéraux
- vos intervenants à domicile
- les services hospitaliers
- la Coordination gérontologique
- le CCAS de votre commune

Pour vous aider selon votre demande

- à rester à votre domicile
- à organiser votre retour à domicile après hospitalisation

L' objectif est votre retour à domicile après hospitalisation dans les meilleures conditions, en toute sécurité, dans une action de coordination et de suivi de vos besoins. **Ce service est gratuit.**

CARMAD est financé par l' Agence Régionale Sanitaire.

Carmad et ses partenaires vous remercient de la confiance que vous leur accordez et vous souhaitent un très bon retour à domicile

Vous pouvez joindre l' équipe Carmad :

Au : 01 30 55 77 50
Au : 06 71 82 12 27
Par mail à : contact@carmad.fr
Par fax au : 01 30 55 72 87

Vous pouvez vous informer sur le site :

www.carmad.fr

carmad

Réseau de santé Gérontologique de professionnels libéraux

Prestataire de formation "enregistré sous le numéro 11 78 80297 78. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' Etat".
Cette plaquette est la propriété intellectuelle du Réseau de Santé CARMAD et ne peut être reproduite sans son autorisation.

je rentre à la maison

Vous avez confié à Carmad et à ses partenaires le soin d' organiser votre retour d' hospitalisation.

Hôpital Gérontologique de Plaisir-Grignon
MGEN Hôpital Gériatrique Denis Forestier
Coordinations Gérontologiques
carmad

comment ?

- Vous êtes hospitalisé
- Avec votre accord, l' hôpital se met en relation avec Carmad.
- Carmad vous rencontre à l' hôpital.
- L' hôpital et Carmad se coordonnent.
- Ils préparent votre sortie en concertation avec vous-même et/ou votre famille.
- Les professionnels sont prêts à intervenir à votre domicile.
- La Coordination gérontologique est prête à vous rencontrer à votre domicile dès votre retour
- Vous rentrez chez vous en toute sécurité

avec qui ?

- Avec l' accord ou à la demande de votre médecin traitant.
- En étroite collaboration avec l' établissement de soins qui vous a reçu.
- Avec la Coordination gérontologique.
- Avec les professionnels sanitaires et sociaux qui interviennent à votre domicile
- Avec le CCAS de votre commune.

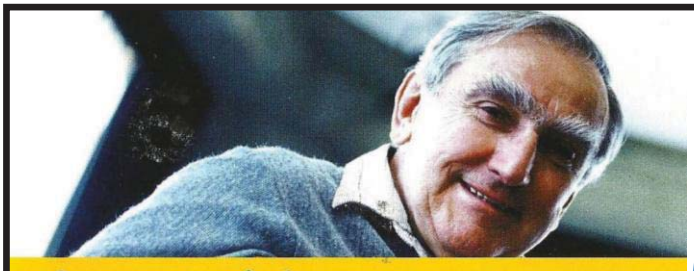

je reste à la maison

Parlons avec Carma
de votre maintien à domicil

carm

Si :

- Vous avez des problèmes d' équilibre, de marche, de chutes, de troubles de la mémoire, de perte d' autonomie...
- Vous n' avez pas d' infirmière, de kinésithérapeute, d' auxiliaire de vie...
- Vous et/ou votre famille avez besoin d' aide pour que vous restiez chez vous.
- Vous devez être hospitalisé.
- Vous devez sortir de l' hôpital et souhaitez rentrer à la maison.
- Vous avez besoin d' aide technique ou d' aménagement de votre domicile.
- Votre maintien à domicile devient difficile.
- Vos proches ont besoin d' aide.

Carmad propose :

- Une visite à domicile avec l' accord de votre médecin traitant pour connaître et répondre à vos demandes.
- Le bilan à domicile de votre autonomie.
- La mise en place avec vous des intervenants dont vous avez besoin et que vous choisissez.
- Un suivi régulier et une permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7.
- Une formation à domicile, si besoin, pour vous et/ou vos proches pour bien gérer votre maladie ou perte d' autonomie.

RESEAU DE SANTE EMILE-ALDS

Structure juridique porteuse
Association EMILE ALDS, association apparentée à la Fédération ALDS

Adresse du réseau
25 avenue des aulnes 78250 MEULAN EN YVELINES

Nom et coordonnées des personnes à contacter

Nathalie BRUFAU–BIOSCA infirmière coordonnatrice
Béatrice BOSI infirmière coordonnatrice
Dr Swann KLEIN médecin évaluateur

tél : 01.34.74.80.60

Zone d'intervention géographique

31 communes autour de Meulan-Les Mureaux

Thématique (s)
Soins palliatifs gérontologie et handicap

Actions principales

Pour les professionnels de santé :
• Coordination médicale
• Soutien,
• Expertise (diagnostic, thérapeutique, éthique)
• Annuaire des professionnels de santé actualisé
• Permanence téléphonique
• Formation continue

Pour les patients :
• Evaluation médicale à domicile et en EHPAD
• Soutien du patient
• Soutien de l'entourage
• Permanence téléphonique

Pour les établissements de santé :
• Coordination, aide au retour à domicile après hospitalisation
• Décloisonnement ville-hôpital

Critères d'inclusion / population cible
.Age > 18 ans
Gérontologie, Maladie chronique handicapante ou à pronostic mortel.

Partenaires principaux
Centre hospitalier inter communal de Meulan Les Mureaux
Les Libéraux, Les EHPAD, HAD Santé Service
La coordination gérontologique Seine et Mauldre
La Coordination handicap locale Val de Seine et Oise
La coordination handicap locale Seine et Mauldre

Réseau de santé EPSILON
Gérontologie - Soins palliatifs – Soins de support

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Buc, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay, Le Port-Marly, Les Loges-en-Josas, Marly-le-Roi, Rocquencourt, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles ou Viroflay.

LES CONDITIONS D'INCLUSION

- ✓ Le patient (ou son représentant) doit donner son accord pour que le réseau intervienne
- ✓ Le médecin traitant du patient doit donner son accord pour que le réseau intervienne
- ✓ Le patient doit résider sur une commune du territoire

LES OBJECTIFS :

Selon l'article 1 de sa convention constitutive, le réseau Epsilon se donne pour objectif :

- ✓ Accompagner les personnes en situation de fragilité, les personnes malades, les personnes âgées, les personnes dépendantes, les personnes handicapées et leur entourage,
- ✓ Coordonner et former l'ensemble des professionnels intervenant autour de la personne,
- ✓ Promouvoir toutes formes de coopération pour la recherche du bien-être de la personne fragile,
- ✓ Favoriser l'éducation sanitaire du patient,
- ✓ Coordonner les soins de support en ville,
- ✓ Evaluer et favoriser la prévention de la douleur,
- ✓ Développer la recherche en s'appuyant sur les principes fondamentaux définis par les sociétés savantes (Société Française d'accompagnement et de soins Palliatifs, Société Française de Gériatrie et de Gérontologie, notamment),
- ✓ Mettre en œuvre toute action en matière de coordination, d'accompagnement, de continuité des soins, de prévention, de formation visant à améliorer la prise en charge.

LES ACTIONS :

A destination des patients :

- ✓ Suivi constant avec des visites à domicile régulières
- ✓ Organisation et coordination de la prise en charge à domicile
- ✓ Orientation vers les professionnels et structures répondant aux besoins du patient
- ✓ Accompagnement psychologique, accès à des professionnels favorisant le « bien-être » du patient : réflexologue, masseur, ergothérapeute, sophrologue
- ✓ Actions de prévention (ateliers prévention des chutes)

A destination des professionnels :

- ✓ Continuité de la prise en charge avec un partenariat Ville-Hôpital
- ✓ Conseils et expertise gériatrique
- ✓ Réalisation d'évaluation régulières (par un médecin gériatre et une infirmière coordinatrice) en lien avec les équipes soignantes et l'ensemble des professionnels intervenant auprès du patient
- ✓ Organisation et coordination de la prise en charge à domicile
- ✓ Organisation de formations

Réseau de coordination à domicile EPSILON
195, avenue du Général Leclerc 78220 VIROFLAY
☎01.30.24.28.56 🖷01 30 24 88 88
Mail : contact@reseau-epsilon.fr Site Internet : www.reseau-epsilon.fr

équip'âge

RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS

Pour quels patients ?

- personnes de 75 ans et plus
- habitant sur le territoire d'intervention
- accord du patient ou de son référent légal
- accord du médecin traitant
- **la situation est complexe et nécessite plusieurs intervenants, elle présente un risque de déséquilibre ou de déstabilisation, et elle nécessite une expertise médico psycho sociale**

Dans quelles communes ?

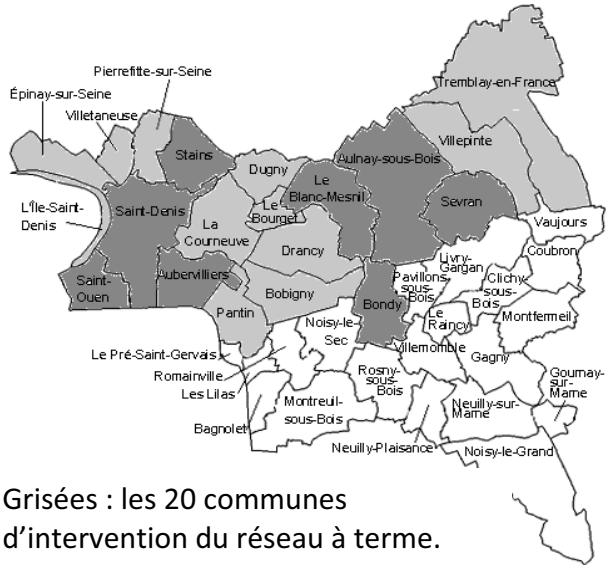

Grisées : les 20 communes d'intervention du réseau à terme.

En gris foncé : intervention dès 2011

Qui peut signaler et comment ?

Tout professionnel, qu'il soit membre du réseau ou non.

Sur simple appel : **01 41 52 55 65**

reseauequipage@orange.fr

fax : 01 41 52 55 66

Que peut apporter le réseau ?

Pour la personne malade

- un accompagnement au domicile du malade et de son entourage
- une évaluation au domicile du patient
- un suivi mieux coordonné entre les professionnels du sanitaire et du social, de la ville et de l'hôpital
- un accès facilité aux secteurs ambulatoire, hôpital de jour et à des hospitalisations programmées
- des consultations et entretiens psychologiques
- un repérage et une anticipation des situations complexes

Pour le professionnel

- un appui, un regard tiers pour le suivi des personnes âgées, l'orientation, l'hospitalisation
- une approche concertée, pluridisciplinaire à domicile ou en cabinet
- un lien accru entre la ville et l'hôpital
- une expertise gériatrique en ville
- une expertise psychiatrique sur certaines communes (dans le courant 2011)
- une meilleure efficience dans le suivi de situations complexes par la coordination et la complémentarité des rôles entre le médical et le social
- l'accès à des formations pluriprofessionnelles

Avec le soutien de ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

LE SUIVI DU PATIENT PAR LE RESEAU

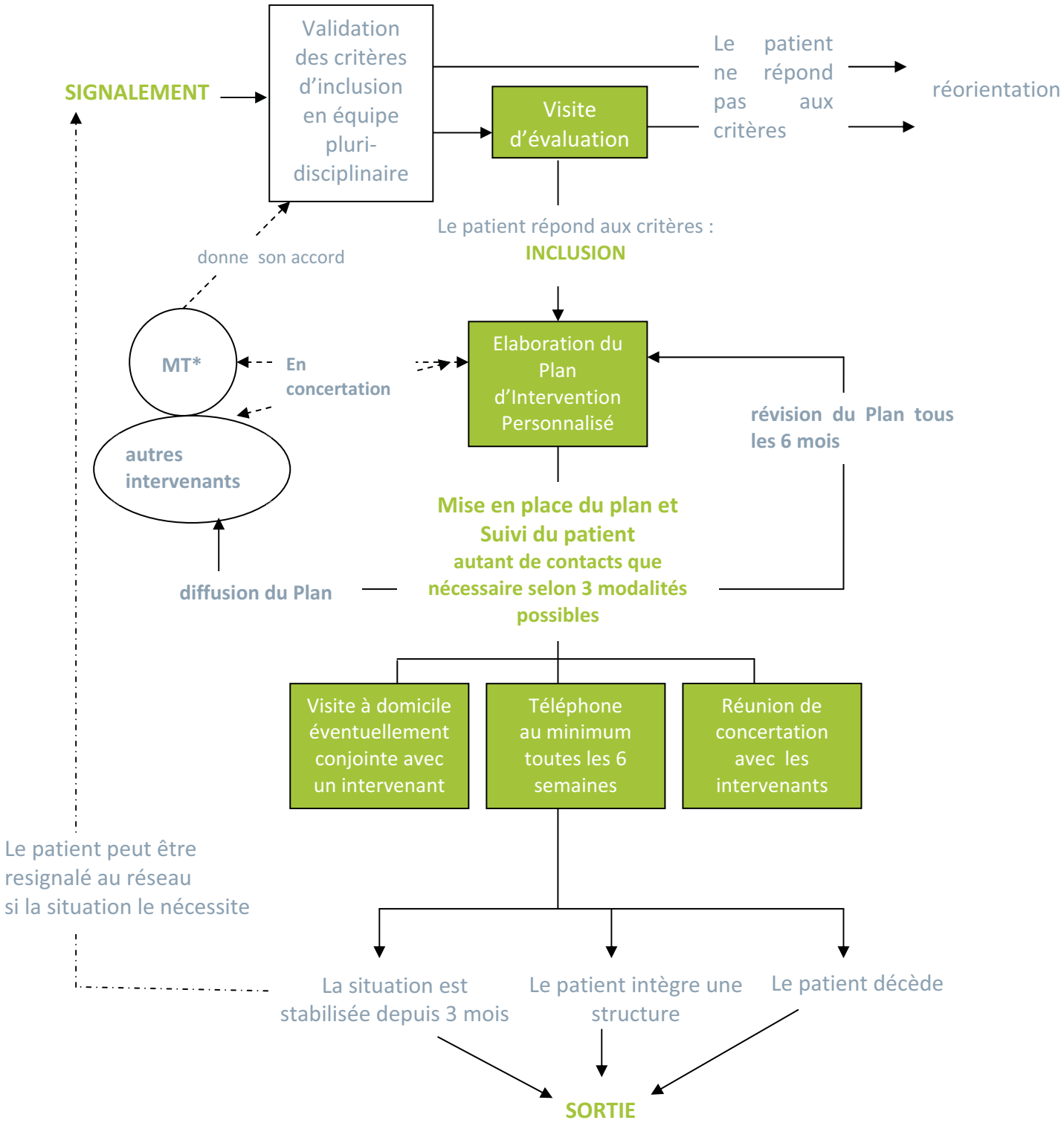
SIGNALEMENT
Validation des critères d'inclusion en équipe pluri-disciplinaire
Le patient ne répond pas aux critères
réorientation
Visite d'évaluation
Le patient répond aux critères :
INCLUSION
donne son accord
MT*
En concertation
autres intervenants
Elaboration du Plan d'Intervention Personnalisé
révision du Plan tous les 6 mois
diffusion du Plan
Mise en place du plan et Suivi du patient
autant de contacts que nécessaire selon 3 modalités possibles
Visite à domicile éventuellement conjointe avec un intervenant
Téléphone au minimum toutes les 6 semaines
Réunion de concertation avec les intervenants
Le patient peut être resignalé au réseau si la situation le nécessite
La situation est stabilisée depuis 3 mois
Le patient intègre une structure
Le patient décède
SORTIE

NB : en cas d'hospitalisation

a) le patient reste inclus dans le réseau
b) l'hôpital s'engage à prévenir à l'avance le réseau de la sortie
c) après sa sortie, le patient doit être réévalué par le réseau

* MT : médecin traitant PIP

Gérontologie - Alzheimer et démences apparentées

HIPPOCAMPES

Intervention sur tout le département de l'Essonne

Objectif :

Préserver la meilleure qualité de vie possible au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie du fait de polypathologie et de maladie chronique invalidante et des patients souffrant de maladie d'Alzheimer et de syndromes apparentés

L'activité :

Formation et informations pour les professionnels médicaux et sociaux

Réalisation par une neuropsychologue, au cabinet des neurologues, de tests psychométriques pour aider au diagnostic

Evaluation et coordination Ville-Hôpital de la prise en charge

Les bénéfices pour le patient et les aidants :

Evaluation médico-psycho-sociale au moment de l'inclusion et propositions pour améliorer la prise en charge à domicile. Contacts téléphoniques et visites ultérieures de suivi

Evaluation des besoins ergothérapiques à domicile et suivi des travaux si besoin

Accès à un soutien psychologique : possibilité de prise en charge du patient et/ou des aidants par des psychologues à domicile, après évaluation initiale réalisée par la psychologue du réseau

Accès facilité, dans la mesure du possible, aux accueils temporaires en EPHAD, aux hôpitaux de jour, aux accueils de jour

Orientation vers les CLIC, les CCAS, les Equipes Médico-Sociales du département ou les services sociaux

Orientation vers des structures offrant des activités de soutien aux aidants ou une écoute téléphonique pour la famille

Contact :

Réseau Hippocampes
Z.A. Les Gros Ballancourt – Route de Fontenay – 91610 BALLANCOURT

Tél : 01-64-93-01-10 – Fax : 01-64-93-01-11
reseau.hippocampes@wanadoo.fr

www.hippocampes.net

Le Réseau Hippocampes est subventionné par l'Agence Régionale de Santé

Structure juridique porteuse
Association Gérontologique Vallée de Montmorency-Rives de Seine

Adresse du réseau
30 rue Maurice Berteaux 95120 ERMONT

Nom et coordonnées de la personne à contacter
Mme TRISTANT : Directrice Adjointe
Tel : 01 34 15 09 62

Zone d'intervention géographique à compter du 1 janvier 2014
Argenteuil, Andilly, Bezons, Beauchamp, Bessancourt, Bouffémont Béthemont Cormeilles en Parisis, Chauvry, Domont, Sannois, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Herblay, Groslay, La Frette sur Seine, Le Plessis Bouchard, Montlignon, Piscop, Saint Prix, Deuil la Barre, Enghien Les Bains, Margency, Montigny, Montmorency, Montmagny, Soisy Sous Montmorency, Saint Brice sous Foret, Saint Gratien, Saint Leu la Foret, Taverny.

Thématique (s)
Réseau de santé gérontologique

Actions principales
Pour les professionnels de santé :

- Coordonner les acteurs médicaux, paramédicaux, médico sociaux, sociaux issus de l'hôpital ou de la ville afin de faciliter l'accès aux soins et le maintien à domicile
- expertise gériatrique
- organiser des réunions de concertation sur les situations individuelles
- fluidifier le parcours de santé du patient
- faciliter le lien ville-hôpital

Pour les patients :

- réaliser une évaluation gériatrique et psychologique à domicile
- établir un plan personnalisé de santé
- coordination des interventions des professionnels du médical, du médico-social
- aide aux aidants (individuel et collectif)
- améliorer le maintien à domicile
- mener des actions de prévention et d'éducation thérapeutique du patient

Pour les établissements de santé :

- coordination entre les différents secteurs gériatriques hospitaliers : Equipe Mobile de Gériatrie, Equipe Mobile de Geronto-Psychiatrie, services aigus, moyens et longs séjours gériatriques, établissements de soins de suite...

Critères d'inclusion / population cible
.Personnes âgées de plus de 75 ans présentant :

- une pathologie chronique invalidante, des troubles de la mémoire, des chutes à répétition
- un isolement médico-social
- une précarité, une vulnérabilité
- une situation complexe : Diogène, incurie...

Partenaires principaux

- Centres hospitaliers d'Argenteuil et Eaubonne-Montmorency
- professionnels de santé libéraux
- Conseil Général
- CLIC Rive de Seine et CLIC Val et Forêt
- associations d'aide à la personne
- SSIAD
- EPINAD (Equipe Nocturne Itinérante Nocturne A Domicile)
- ESAD (Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile)

- EHPAD (accueil de jour, séjour temporaire, …)
- CCAS, SSD, CRAMIF
- Réseaux Gérontologiques du 95 et d'Ile de France (Regivo, Réseau Automne, Réseau Apolline....)

LE PALLIUM
Le réseau de santé à votre écoute

Structure juridique porteuse
Groupement de Coopération Sanitaire Réseau Le Pallium

Adresse du réseau
Institut de Promotion de la Santé – 3, place de la Mairie – 78190 TRAPPES

Nom et coordonnées de la personne à contacter
TRANCHANT Philippe, Directeur du réseau – Tél secrétariat : 01.30.13.06.33
Tél direct : 01.30.13.06.34 – mail : p.tranchant@lepallium.fr

Zone d'intervention géographique
Sud des Yvelines soit 135 communes

Thématique (s)
Soins de support
Soins palliatifs
Gérontologie
Handicap et/ou dépendance

Enfants et adultes, quelque soit la pathologie.

Actions principales
Pour les professionnels de santé :

- expertise
- conseils et soutien
- formations spécifiques (groupe ou individuelle)
- réunions de coordination (au début, pendant et à la fin du suivi)
- coordination avec l'hôpital et les structures sociales et médico-sociales
- astreinte téléphonique 24h/24

Pour les patients :

- écoute et soutien
- expertise médicale et paramédicale
- organisation du maintien à domicile
- coordination entre les différents professionnels (sociaux, médico-sociaux, sanitaires)
- astreinte téléphonique 24h/24
- informations des usagers sur les droits des malades (personne de confiance, directives anticipées...)

Pour les établissements de santé :

- expertise du maintien à domicile
- coordination avec la ville et les professionnels de proximité
- aide à l'organisation des sorties
- facilitation des transferts vers les services spécialisés (USP)
- diffusion de la démarche palliative et formations (formation de référents en soins palliatifs, formations sur site...)

Critères d'inclusion / population cible
Toute personne atteinte d'une maladie grave et/ou chronique, en situation de handicap ou de dépendance, quelque soit son lieu de vie, de l'annonce du diagnostic (soins de support et symptômes d'inconfort) jusqu'au décès (soins palliatifs et fin de vie).

Toute personne nécessitant un suivi de deuil.

Partenaires principaux

- professionnels de santé de premier recours
- établissements sanitaires (publics et privés)
- établissements médico-sociaux
- association de bénévoles d'accompagnement
- services sociaux

Groupement de Coopération Sanitaire Réseau Le Pallium

IPS – 3 place de la Mairie
78190 Trappes

Tél 01 30 13 06 33
Fax 01 30 13 06 39

reseau.lepallium@lepallium.fr
www.lepallium.fr

Finess 78 000 447 9
Siret 428 833 412 00029
Agrément formateur 11780704078
Numéro établissement 96 01 10 039

Réseau MEMORYS

Le réseau de santé Paris Centre Sud-Est

1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 13ème et 14ème arrondissements de Paris

Les objectifs :

- Favoriser le maintien à domicile par la coordination des soins
- Eviter les hospitalisations
- Participer à l'amélioration de la qualité des soins

Le réseau intervient auprès des personnes âgées de 75 ans et plus, dans leur lieu de vie :

- présentant plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et/ou psychique ;
- dont la situation médico-sociale est complexe ;
- en rupture socio sanitaire (refus de soins)
- nécessitant une évaluation pluridisciplinaire.

Les missions
Le réseau propose :

Assistance : pour évaluer médicalement et coordonner les soins au domicile de la personne âgée

Coordination des soins : Pour faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ou coordonner l'accès à une structure de soins à la demande du médecin traitant.
Pour favoriser le maintien à domicile

Avis gériatrique dans des domaines spécifiques tels que plaie, nutrition, troubles cognitifs,…

Avis Psycho-Gériatrique :
- Pour évaluer lors de visites à domicile, les patients en refus de soins et rétablir si possible en fonction du diagnostic une prise en charge adaptée
- éviter des hospitalisations inutiles et/ou délétères par une prise en charge précoce au domicile ;
- faciliter l'accès en psychiatrie ou en gériatrie en évitant ainsi des passages inutiles aux urgences ;
- diminuer la durée d'hospitalisation par l'organisation et la coordination du retour au domicile ;
- développer sur un territoire de proximité des liens forts entre les professionnels des secteurs psychiatriques et gériatriques en lien avec le secteur libéral et médico-social ;
- développer une culture psychiatrique et gériatrique commune à l'ensemble des acteurs.

Soutien psychologique : accompagnement du patient et/ou de son entourage.

Formation continue : en organisant des actions de prévention et de formation

Contact :
Réseau de santé MEMORYS
35, rue Vergniaud 75013 PARIS
Tél. : 01 53 80 82 80 – Fax : 01 45 89 91 01
E-mail : contact@reseau-memorys.com

Le réseau de santé Océane existe depuis 14 ans. Il intervient à domicile* en soins palliatifs et en gérontologie†.
L'accord de la personne concernée ainsi que de son médecin généraliste sont nécessaires à toute inclusion.
Le secteur d'intervention du pôle de coordination gérontologie comprend les 10 communes du bassin gérontologique sud-ouest du 93.
Quant au secteur d'intervention du pôle soins palliatifs, il regroupe une vingtaine de communes du sud de la Seine-Saint-Denis.
Le réseau Océane intervient dans les cas de situations complexes nécessitant expertise et approche pluridisciplinaire.
L'équipe de coordination du réseau Océane est composée d'une secrétaire, de deux infirmières, deux psychologues et deux médecins : cette équipe collabore avec l'équipe soignante de la personne pour adapter un projet de soin individualisé et modulable tout au long du suivi.
Le pôle soins palliatif propose par ailleurs un suivi de deuil aux proches.
Toute action du réseau Océane est supportée par des principes forts :

- Le droit à des soins de qualité pour chacun, quel que soit son degré de dépendance.
- La reconnaissance de l'expertise de la personne et de ses aidants.
- Une vision globale de la santé : médico-psycho-sociale.

Le réseau Océane organise également des formations en directions des professionnels de santé sur les deux thématiques.
Il participe à la diffusion des enjeux éthiques portés par les soins palliatifs, au décloisonnement des champs sanitaire et médico-social, et à l'intégration de la démarche qualité aux pratiques professionnelles.

Pour plus d'information sur les activités du réseau : www.reseauoceane.org
Contact : Docteur Karine Didi, 01.48.59.76.61, contact@reseauoceane.org

* et en établissement médico-social
† Age supérieur à 75 ans

Association ODYSSEE

RÉSEAU DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

L'objectif du réseau

Permettre un maintien à domicile de bonne qualité, lorsqu'elles le souhaitent, à des personnes atteintes de maladies graves ou chroniques, nécessitant une approche globale et interdisciplinaire en améliorant la prise en charge médico-sociale.
Cette prise en charge est articulée autour du médecin traitant et des professionnels de santé de proximité.
Le médecin traitant reste le prescripteur.
L'équipe soignante habituelle continue la prise en charge.

Les conditions d'admission sont :

- Être une personne adulte atteinte d'une maladie grave, évolutive ou chronique.

Ou

-Etre une personne âgée fragile.

Nos actions

Le réseau propose :
Aux patients, à l'entourage et aux professionnels de santé en lien avec le médecin traitant et tous les acteurs du domicile :
-**Une évaluation globale** au domicile.
-**Une coordination** pour favoriser la continuité de la prise en charge (organiser le retour à domicile, préparer, éviter ou réduire une hospitalisation,…)
- **Des visites** à domicile ou en établissements et un **soutien téléphonique**
- Un appui et des conseils (prise en charge de la douleur, alimentation, aides à domicile …)
- **Une astreinte téléphonique** 24 H/24 , 7J/7
- Des formations pour les professionnels de santé et les acteurs du domicile
- **Une optimisation des liens ville - hôpital**

Nos engagements

Le réseau ODYSSEE est composé d'une équipe de coordination (médecins, infirmières) qui se déplace à domicile et en établissements Elle est là pour proposer les moyens nécessaires à l'amélioration de la prise en charge (ressources humaines, techniques, expertises, formation..).
Elle a une double mission :
Un rôle de coordination, de soutien et de formation.
Une mission d'évaluation

L'équipe de coordination et le réseau soutiennent les professionnels de santé dans leur prise en charge de patients âgés fragiles ou de patients atteints d'une maladie grave, évolutive ou chronique.

Contact :

Réseau Odyssée, 6 rue des hautes meunières 78520 Limay

contact@reseau-odyssee.fr - Téléphone : 01 30 94 03 68

www.reseau-odyssee.fr

Réseau Onco 94 Ouest

Structure juridique porteuse
Onco 94 Ouest : réseau de santé cancérologie - soins palliatifs - gérontologie

Adresse du réseau
CHSP – 24 rue Albert Thuret – 94669 Chevilly-Larue Cedex
Tel : 01 46 63 00 33 / Fax : 01 46 63 19 28 / Email : contact@onco94.org

Nom et coordonnées de la personne à contacter
Laurent Cenard - Directeur

Zone d'intervention géographique
Ouest du Val-de-Marne
Villes couvertes : Ablon-sur-Seine, Alfortville, Arcueil, Cachan, Charenton-le-Pont, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Thiais, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Vincennes, Vitry-sur-Seine

Thématique (s)
Situations complexes : cancérologie, soins palliatifs, gérontologie

Actions principales
Pour les professionnels de santé :
- Prise en charge et d'accompagnement de personnes malades en situation complexe en lien avec le médecin généraliste,
- Appui aux professionnels du 1er recours devant des situations plus simples, nécessitant une aide à la coordination, une expertise, des conseils ou bien un soutien logistique ou technique.
- Formations par professions, pluri professionnelles, au « lit » du malade
- Etablissement de référentiels de bonnes pratiques
- Mise à disposition d'un dossier de coordination webifié

Pour les patients :
- Appui à l'organisation de la prise en charge
- Orientation parcours
- Soins de support : groupes de parole, ateliers gym douce, yoga, socio-esthétique

Pour les établissements de santé :
- Participation à l'inclusion, au parcours du patient, à l'appui et l'expertise

Critères d'inclusion / population cible
Critères obligatoires
- Affection cancéreuse, poly pathologie
- Age supérieur ou égal à 75 ans ou plus de 60 ans si démence
- Patients palliatifs
- Indice de Karnofsky inférieur ou égal à 40 %
- Présence d'un médecin traitant

Partenaires principaux
Tous les acteurs participant à des prises en charge complexes.
Le dispositif mis en place par le réseau est destiné essentiellement à l'appui des acteurs du 1er recours, notamment les médecins généralistes.

Réseau
Cancérologie Gérontologie Soins Palliatifs

Adresse du réseau :
20/22, avenue Edouard Herriot – Immeuble Le Carnot – 2ème étage – 92350 – Le Plessis-Robinson
Tél : 01 46 30 18 14 ou 0820 20 00 65 – Fax : 01 46 30 46 71
info@reseau-osmose.fr - www.reseau-osmose.fr
Contacts :
Stéphane Lévêque – Directeur ; **Gaëlle-Anne Estocq** – Médecin coordinateur, pôle Cancérologie ; **Arielle Attal** – Médecin coordinateur, pôle Gérontologie ; **Carole Raso** – Médecin coordinateur, pôle Soins Palliatifs ; **Pascale Robillard** – Infirmière coordinatrice, pôles Cancérologie, Gérontologie et Soins Palliatifs ; **François Hennequin** – Infirmier coordinateur, pôle Soins Palliatifs ; **Lise Dubois** – Assistante Sociale ; **Cathy Michaud** – Secrétaire.

Zone d'intervention :
Sud des Hauts-de-Seine *(Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Meudon-la-Forêt, Montrouge, Plessis-Robinson, Sceaux et Vanves)*

Thématiques :
Cancérologie – Gérontologie – Soins Palliatifs

Les services rendus :

- Aux patients et à leur entourage :
1 – Visites régulières d'évaluation des besoins,
2 – Orientations vers professionnels et services répondant aux besoins des patients,
3 – Suivi constant de la prise en charge,
4 – Coordination des professionnels impliqués dans les soins,
5 – Permanence téléphonique,
6 – Evaluation sociale,
7 – Accompagnement psychologique,
8 – Ateliers de relaxation,
9 – Consultations de diététique,
10 – Consultations de socio-esthétique,
11 – Réunions d'information, groupes de réflexion et d'échanges.

- Aux professionnels et aux établissements de santé :
1 – Organisation et coordination de la prise en charge au domicile,
2 – Réalisation d'évaluations, en lien avec les équipes soignantes et élaboration de projets de soins globaux,
3 – Permanence téléphonique,
4 – Mise à disposition d'un Dossier Médical Informatisé Sécurisé Partagé,
5 – Contribution à l'évaluation des pratiques professionnelles,
6 – Organisation de formations,
7 – Mise en place de groupes de travail et de réflexion.

Population cible :
Patients :
- atteints de cancer,

et/ou
- âgés en situation de dépendance,

et/ou
- nécessitant des soins palliatifs.

Partenaires principaux :
Etablissements de santé du territoire *(Hôpital Antoine Béclère de Clamart, Centre de Radiothérapie et de Traitement des Tumeurs de Meudon, Hôpital Privé d'Antony, Clinique du Plateau à Clamart, Clinique de Meudon, Hôpital d'Instruction des Armées Percy à Clamart, Hôpital Corentin Celton d'Issy-les-Moulineaux,…) et hors territoire (Institut Gustave Roussy, Hôpital Ambroise Paré à Boulogne, Hôpital Beaujon à Clichy, Hôpital Saint-Joseph à Paris, Hôpital Les Magnolias à Ballainvilliers,…)* , référents en cancérologie et/ou gérontologie et / ou soins palliatifs ; EHPAD, Services d'HAD, de SSIAD, professionnels libéraux (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, psychologues,…), travailleurs sociaux, coordinations gérontologiques, CLIC, équipes mobiles de soins palliatifs, unités de soins palliatifs, réseaux,…

PARTAGE 94

Réseau tri Thématique

Gérontologie, Oncologie, Soins Palliatifs

Siége Social/adresse Postale :

Maisons des Réseaux CHIC Bât K 40 avenue de Verdun 94000 Créteil

Nom et Coordonnées de la personne à contacter

Mr Jean Pierre MORGANTINI Directeur

Tel : 01 45 17 57 83 Fax 01 45 17 57 16 Mail : Jean-pierre.morgantini@chicreteil.fr

Zone d'intervention géographique :

Alfortville, Boissy Saint Leger, Bonneuil sur Marne, Bry sur marne, Champigny sur marne, Chennevières sur Marne, Créteil , Fontenay sous Bois,Joinville le pont, La Queue en Brie, Le perreux sur Marne, Le Plessis Trévise, Limeil brévannes, Maisons Alfort, Mandres les Roses, Marolles en Brie, Nogent sur Marne, Noiseau, Ormesson sur Marne, Périgny, Saint maur des Fossés, Santeny, Sucy en Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuves Saint Georges, Villiers sur Marne.

Thématique(s)

Gérontologie, Oncologie, Soins Palliatifs .

Actions principales :

- *Favoriser l'accès aux soins et permettre une prise en charge globale et continue du patient*
- *Garantir une coordination et une articulation efficace de l'ensemble des professionnels intervenant autour du parcours de santé du patient*
- *Améliorer les pratiques et la communication professionnelles*
- *Assurer une prise en charge de proximité adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention,du diagnostic que de soins*
- *Elle permet aux patients, à leur entourage, aux professionnels et institutions du secteur sanitaire et du secteur médico-social d'avoir un interlocuteur unique pour la gestion de ces problématiques*

Réseau Accompagnement Coordination Yvelines Nord Est Santé

Bi-thématiques : Gérontologie et Soins Palliatifs

Ce qu'offre le réseau de santé

Aux patients et à ses proches

Les objectifs :

- Maintien sur le lieu de vie choisi par le patient
- Qualité de vie et de prise en charge
- Soulagement de la douleur et des symptômes d'inconfort

Les moyens:

- Evaluation globale: physique, psychologique et sociale.
- Identification des besoins
- Transmissions par le classeur de coordination
- Suivi à domicile et téléphonique
- Astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7

Les propositions:

- Projet de soins
- Aide et suivi dans la mise en place des aides humaines et matérielles et des démarches socio-financières
- Conseils et éducation thérapeutiques
- Soutien et accompagnement
- Accompagnement possible par les bénévoles de l'association ASP

Aux soignants et autres intervenants

Les objectifs:

- Amélioration de la qualité de la prise en charge
- Développement de l'expertise
- Coordination des différents acteurs médico-sociaux

Les moyens:

- Aide à la logistique
- Visite à domicile conjointe
- Réunion de coordination
- Astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7
- Protocoles de soins
- Mise à disposition d'un répertoire
- Optimisation des liens ville-hôpital

Les propositions:

- Conseils thérapeutiques
- Formations
- Accompagnement et soutien
- Aide à la décision

Le secteur d'intervention: 23 communes du Nord Est des Yvelines

Achères, Aigremont, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chanteloup-les-Vignes, Chatou, Conflans-Ste-Honorine, Croissy-sur-Seine, Fourqueux, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Vésinet, L'Etang-La-Ville, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Maurecourt, Montesson, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville.

Contact : 01.30.61.70.16

Réseau RACYNES 1 rue de Pontoise78100 Saint-Germain-en-Laye

Mail: contact@reseau-racynes.fr Site internet: www.reseau-racynes.fr Télécopie: 01.30.61.71.14

RÉGAL
Réseau d'Evaluation Gérontologique

LES MISSIONS

- **Repérage et signalement des situations complexes ou "à risque"**
- **Evaluation pluridisciplinaire, médicale, psychiatrique et sociale**
- **Mise en place d'un projet personnalisé, suivi et réévaluation**
- **Formation des professionnels sanitaires et sociaux**
- **Information des usagers**
- **Actions de recherche en gérontologie**

LES ACTIONS

Dépister les "situations à risque"

- Prévenir les "crises"
- Faciliter l'accès au réseau pour les usagers et les services sociaux
- Eviter les hospitalisations en urgence
- Favoriser le maintien des personnes âgées à domicile

Formation des professionnels intervenant dans le réseau

- Partage des pratiques professionnelles
- Thèmes gérontologiques (Diogène, démences, troubles du comportement…)

Pluridisciplinarité médico-psycho-sociale des évaluations

- Respect de la personne âgée
- Présentation au cours de réunions pluridisciplinaires (RCP)
- Meilleure coordination des services existants
- Favoriser l'accès au Soins de Suite et de Réadaptation (y compris à partir du domicile ou des Urgences)

Information des usagers

- Information de l'existence de professionnels sanitaires et sociaux permettant de mieux prendre en charge les problématiques liées à la maladie

Suivi du "projet personnalisé"

- Adaptation du projet en fonction de l'évolution de la situation
- Meilleure communication entre les différents acteurs
- Meilleure adéquation du projet avec le désir des personnes âgées (la variable de temps est souvent un facteur essentiel)
- Meilleure préparation à l'institutionnalisation

Recherche en gérontologie

- Repérage des facteurs qui induisent une situation de crise
- Amélioration des outils de coordination

Siège social : Maison de retraite « Les Marronniers »
36 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Médecin coordinateur : Dr Florence VILLARD
☎: 01 47 59 59 98
e-mail : florence.villard@ihfb.org

Contacts pour les signalements : ☎ 01 47 59 59 98 ou 01 47 59 55 17 ou 01 47 59 59 15

Réseau Gérontologique des Professionnels de Santé Libéraux

Structure juridique porteuse
APL (Association des professionnels libéraux)

Adresse du réseau
REGELIB78
45, rue du Général Leclerc
78430 Louveciennes
01 39 18 76 88

Nom et coordonnées de la personne à contacter
Dr Philippe GOURGON
Président de l'APL
45, rue du Général Leclerc 78430 Louveciennes
01.39.18.01.55
phgourgon@club-internet.fr

Zone d'intervention géographique
17 communes des Yvelines :
Aigremont, Bailly, Bougival, Chambourcy, Chavenay, Davron, L'Etant-La-Ville, Feucherolles, Fourqueux, Louveciennes, Mareil Marly, Le Mesnil Le Roi, Noisy-Le-Roi, Le Pecq, Rennemoulin, Saint Germain En Laye, Saint-Nom-La-Breteche

Thématique (s)
Gérontologie

Actions principales

Pour les professionnels de santé :
- Coordination de l'information des professionnels libéraux intervenant auprès des personnes âgées par la mise en place d'un Dossier Médico-Social Partagé,
- Formation médicale continue,
- Mise en place d'un site Internet : www.regelib78.com, distribution d'un annuaire,
- Publication trimestrielle d'une lettre d'information : La Lettre du Réseau,
- Elaboration de protocoles de soins et organisationnels,

Pour les patients :
- A domicile :
  - Evaluation gérontologique,
  - Conseil en aide technique et adaptation du logement,
  - Soutien psychologique individuel.
  - Stimulation mémoire et prévention des chutes.
- En ville :
  - Ateliers Mémoire et Prévention des chutes,
  - Actions de sensibilisation grand public.
- Auprès des aidants :
  - Mise à disposition d'un guichet unique d'information,
  - Groupes d'aide aux aidants (2 fois par mois, animés par la psychologue du réseau),
  - Formations destinées aux aidants de malades d'Alzheimer.

Pour les établissements de santé :
- Mise à disposition d'un guichet unique d'information (accueil téléphonique, site Internet)
- Aide au retour à domicile après hospitalisation

Critères d'inclusion / population cible
- Patients âgés de 70 ans et plus, en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique, vivant à leur domicile.

Partenaires principaux
- Professionnels de santé libéraux
- Services de l'action sociale (CGL, CHL, TAS, CCAS)
- Structures sanitaires et médico-sociales (EMS, EHPAD, SSIAD, Cliniques, hôpitaux, autres réseaux de santé…)

Réseau Gérontologique Sud 77

RGS77

Objectif :
Favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité de la prise en charge sanitaire en mobilisant les ressources sanitaires et sociales locales.
L'action du réseau porte sur la prise en charge sanitaire des personnes âgées de plus de 60 ans résidant en Sud Seine et Marne à leur domicile ou éventuellement en institution.
Ces personnes dites fragiles, poly-pathologiques, nécessitent une prise en charge globale pour identifier et corriger les risques d'aggravation, prévenir les décompensations et la perte d'autonomie.
L'objectif prioritaire est le maintien à domicile dans des conditions optimales, tout en tenant compte de ses limites et des autres possibilités d'accueil : temporaire ou permanent.

L'activité :
Rencontre régulière, groupe de travail et informations à destination des professionnels de santé et médico sociaux et du grand public.
Formalisation des pratiques "terrains" déjà existantes"

De la coordination à l'intégration :
Depuis le 1er octobre 2012, le RGS 77 a renforcé sa démarche de coordination gérontologique par le déploiement du dispositif MAIA Sud 77 sur tout le territoire du Sud Seine-et-Marne.
L'objectif est de renforcer l'articulation des intervenants sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour de la personne en perte d'autonomie fonctionnelle et de ses aidants

Les bénéfices pour le patient et les aidants :

- Faire bénéficier les patients de pratiques coordonnées des professionnels libéraux et hospitaliers,
- Favoriser le maintien et le retour à domicile des patients,
- Améliorer la qualité de la prise en charge par la formation, la continuité des soins, le soutien aux familles et aux intervenants,
- Assurer un accompagnement rapproché et individualisé des patients en situation complexe par les gestionnaires de cas de la MAIA Sud 77

Accès facilité, dans la mesure du possible, aux accueils temporaires en EPHAD, aux hôpitaux de jour, aux accueils de jour
Orientation vers les CLIC, les CCAS, les Equipes Médico-Sociales du département ou les services Sociaux
Orientation vers des structures offrant des activités de soutien aux aidants ou une écoute téléphonique pour la famille

Contact :
RGS77 – Réseau Gérontologique Sud 77
32 rue Grande – 77210 - SAMOREAU
Tél : 01.60 71 05 93 – n° vert gratuit : 0 800 853 700
rsg77@orange.fr – pilote.maiasud77@orange.fr

Réseau Santé Paris Nord

Objectifs :

Le Réseau de Santé Paris Nord est un Réseau poly thématique dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge globale de la personne présentant des problèmes de santé complexes, en développant la coordination des intervenants sanitaires et sociaux. Le Réseau de Santé Paris Nord est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies, tout en préservant le choix du patient et la proximité géographique.

L'activité (missions/actions) :

- Favoriser l'accès aux soins
- Réalisation de formations pluridisciplinaires – De groupes de travail interprofessionnels
- Faciliter le lien entre la ville et l'hôpital
- Orienter les patients vers les professionnels
- Offrir des services concrets aux patients

Les services rendus :

- Aux professionnels de santé :

- Accès à un annuaire de professionnels
- Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- Formations pluridisciplinaires validantes FMC – Groupe de travail interprofessions
- Recours à un médecin gériatre évaluateur
- Prestations offertes aux patients (soutien psychologique, consultations de diététique, accès aux consultations de soins dentaires)

- Aux patients :

Le Réseau met à disposition des patients une équipe de coordination et d'évaluation permettant :

- D'orienter vers le professionnel (sanitaire, social, médicosocial) le plus proche du domicile du patient
- Une orientation sociale par le biais des différents services sociaux et structures sociales travaillant en partenariat avec le Réseau.
- Une évaluation par le médecin gériatre du Réseau
- Des séances de soutien psychologique
- Des consultations de diététique
- Un accès facilité aux consultations de soins dentaires

- Aux aidants :

- Des séances de soutien psychologique
- D'orienter vers le professionnel (sanitaire, social, médicosocial) le plus proche du domicile du patient
- Une orientation sociale par le biais des différents services sociaux et structures sociales travaillant en partenariat avec le Réseau.

Contact : Réseau de santé Paris Nord
3/5 rue de Metz – 75010 Paris
Tél : 01.53.24.80.80 – Fax : 01.53.24.80.81 – Courriel : coordination@reseau-paris-nord.com

RéseauX de Santé Paris OUEST

Structure juridique porteuse

Association « Réseaux de Santé Paris Ouest »

Adresse du réseau et coordonnées

24 boulevard de Grenelle 75015 PARIS

Direction Administrative, 01 80 06 97 75 ou 06 78 36 18 21, mail : rxsparisouest@gmail.com

Nom et coordonnées de la personne à contacter

Docteurs ESFANDIARI, JEANJEAN Gériatres

Docteur VAUTIER Soins Palliatifs

Claude MAHOUT Directeur

Zone d'intervention géographique

Paris Ouest 7 ,15 et 16ième arrondissements

Thématique (s)

Gériatrie, Soins Palliatifs

Actions principales

Pour les professionnels de santé :
- Soutien, appui et accompagnement des médecins de ville ,
- Anticipation des admissions en urgence par des actions préventives menées avec les praticiens hospitaliers,
- Concertation coordination, partage de dossiers et suivis communs avec CLIC/MAIA Paris OUEST et Service sociaux, d'aide et de Soins du territoire.
- Formation des soignants.

Pour les patients :
- Accompagnement téléphonique,
- Expertise médicale à domicile,
-Mise en place d'un Plan personnalisé de volet parcours de santé/volet plan d'aide
-Suivi conjoints avec partenaires soignants et sociaux.

Pour les établissements de santé :
--Partenariat avec les équipes de soins des établissements de santé lors des séjours de personnes suivies.

Critères d'inclusion / population cible

-Personnes âgées de plus de 75 ans fragiles et/ ou dépendantes présentant une problématique médicale et une poly pathologie,
-Patients tout âge en Fin de Vie,
-Une inclusion est réalisée avec objectif le maintien à domicile dans les meilleurs conditions de confort selon les critères suivants :
-Grande fragilité et dépendance, isolement, refus de soins , troubles du comportement et de la mémoire nécessité d'un soutien aux aidants.

Partenaires principaux
Organismes sanitaires:
AP-HP (Hôpital Européen Georges Pompidou), Hôpital Vaugirard-Gabriel-Pallez, l'Institution Nationale des Invalides, Hôpital St Perine, Cognacq Jay, la Maison Jeanne Garnier, son accueil de Jour et l'Accueil temporaire Aurélie Jousset, les HAD de la Croix Saint-Simon, AP-HP, Santé-Service les CMP du territoire,
Organismes sociaux et médico-sociaux
CLIC Paris Ouest/ MAIA Paris Ouest, les SSVP,
Les SSIAD ; ASSAD 15, AMSD 7, « Présence à domicile » 15, « La vie à domicile »16

REMERCIEMENTS

A l'occasion de cette 7ème Journée annuelle de la FREGIF, des remerciements tout particuliers sont adressés à :

- **Madame Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie,** pour son haut patronage du 7ème Colloque de la FREGIF,

- **Monsieur Joël ANKRI, PU-PH de Santé Publique UVSQ, Chef de Service, Hôpital Ste Périne AP-HP, Président du Comité Scientifique de la FREGIF** pour son implication,

- **Monsieur Jean-Pierre AQUINO, Gériatre, Directeur médical, Hôpital de la Porte Verte, Président du Comité « avancée en âge », Conseiller technique de la Fondation Médéric Alzheimer, Administrateur de la SFGG, membre du Comité Scientifique de la FREGIF** pour sa présence et son soutien,

- **Madame Anne CARON D'EGLISE, Conseillère chargée des droits et de l'autonomie des personnes au Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, Ancien Président de la chambre des tutelles,** pour sa présidence de la matinée,

- **Madame Solange GIRARD, Magistrat, Procureur Honoraire, Présidente de la Confédération de lutte contre la maltraitance,** pour sa présidence de l'après-midi,

- Tous les **éminents professionnels** qui ont accepté de communiquer lors de cette Journée,
- Tous les **professionnels de terrain** des Réseaux de Santé qui se sont investis dans sa préparation et son organisation
- Et tous les **participants** !

La FREGIF bénéficie des subventions de **l'Agence Régionale de Santé** et de l'hébergement dans les locaux de l'**Hôpital Paul Brousse (APHP).**
La société « Saveurs et Vie » a participé à l'organisation logistique de cette journée, le bureau remercie son Directeur **Monsieur Paul TRONCHON** pour son soutien.

COMITÉ D'ORGANISATION

Cette journée a été organisée par les membres du Comité Scientifique de la FREGIF :

- **Président** : **Pr Joël ANKRI** - PU-PH de Santé Publique UVSQ, Chef de Service, Hôpital Ste Périne AP-HP, Président du Comité Scientifique de la FREGIF

- **Dr Jean-Pierre AQUINO** - Gériatre, Directeur médical, Clinique de la Porte Verte, Président du Comité « Avancée en âge », Administrateur de la SFGG, membre du Comité Scientifique de la FREGIF
- **Mme Galatée COSSET-DESPLANQUES** - Directrice du Réseau AGEKANONIX - Handicaps et Dépendances
- **Dr Matthieu DE STAMPA** - Gériatre HAD AP-HP
- **Dr Marie-France MAUGOURD** - Gériatre, Praticien Hospitalier, Chef de service, Hôpital G. Clémenceau AP-HP
- **Dr Albert SERVADIO** - Président du Réseau AGEP

APM news

APM International
www.apmnews.com

Votre source d'information professionnelle quotidienne

APM est l'agence de presse spécialisée dans la politique de santé et la médecine. C'est le média où s'expriment prioritairement les pouvoirs publics et les responsables hospitaliers.

Sur le site **www.apmnews.com**, vous accédez à une information **indépendante** et à **forte valeur ajoutée**, mise à jour quotidiennement par notre équipe de journalistes.

APM c'est la garantie de bénéficier des **informations essentielles en temps réel.**

La qualité, la réactivité et la rigueur de ses dépêches font d'**APM** la **source d'information plébiscitée** par les services de l'Etat (ARS, agences sanitaires, assurance-maladie), les hôpitaux et les cliniques.

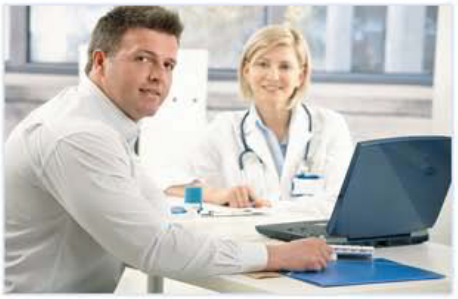

Testez gratuitement APM infos

En tant que dirigeant, cadre ou professionnel de santé, vous pouvez bénéficier d'un mois de **test gratuit et sans engagement** au service **APM infos**.

Pour cela contactez-nous au **01 48 06 54 92** ou en remplissant le formulaire de demande de test sur **http://www.apmnews.com**

APM c'est :

- Une expérience de plus de **20** ans
- Un service fonctionnant **52** semaines par an
- **20** journalistes qui couvrent l'actualité santé au quotidien
- **30 à 50** dépêches publiées par jour

Pour découvrir l'offre APM,
Contactez-nous par téléphone au **01 48 06 54 92**
Par Email : **ventes@apmnews.com**

A Wilmington Company

Saveurs et Vie

Saveurs et Vie

Repas plaisir et nutrition à domicile

- **Sortie d'hospitalisation**
- **Convalescence**
- **Régimes spécifiques**
- **Maintien à domicile**

Une prise en charge nutritionnelle personnalisée

> Une prise en charge par **nos diététiciennes diplômées** et **une évaluation des apports nutritionnels** (logiciel hospitalier)
> Des menus spécifiques **conformes aux prescriptions médicales**
> **Un suivi diététique** tout au long de la prestation et **une interface** avec les acteurs impliqués

Des menus « plaisir »

> **Une carte des menus très complète** offrant un **large choix** de plats, pour que manger soit un plaisir
> **Des produits de qualité,** frais et savoureux, et la garantie d'un menu équilibré, **adapté aux goûts et habitutes de vie de chaque personne**

Saveurs & Vie simplifie la vie

> Prise en charge **dès le lendemain de la demande**
> Possibilité de **commander de manière occasionnelle ou régulière,** pour des repas individuels ou en famille, simplement, sans engagement
> **Un service livraison attentif et performant**

Les prestations Saveurs et Vie ouvrent droit à des aides financières

> **Saveurs et Vie est conventionnée CNAV & APA** et par certaines mairies
> **Paiement possible par CESU préfinancés**
> Nos prestations ouvrent droit à une **réduction d'impôt**(1) **à hauteur de 30%**

Exemple de prix pour un déjeuner complet : 13.60 € (soit 9.52 € après réduction[1])

(1) La réduction de 30% tient compte des dispositions sur la livraison de repas à domicile. (Circulaire du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement du 15 mai 2007 ANSP/DGRFP/DGAS n°1-2007)

Accueil et conseils au 0811 900 733

et notre site dédié « nutrition & santé » www.bienmangerpourmieuxvivre.fr.

Siège social : 5/7 voie des Cosmonautes – 94310 Orly
www.saveursetvie.fr & www.bienmangerpourmieuxvivre.fr

Saveurs et Vie

La FREGIF : 21 Réseaux de Santé Gérontologiques en IDF

FREGIF
La Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France
Facilitons la vie
des personnes âgées à domicile
QUI fait QUOI ?
Les Réseaux de Santé Gérontologiques
Le Médecin traitant
CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)
COORDONNENT
Secteur Sanitaire
Les Hôpitaux publics et privés
Les Professionnels de santé libéraux
Les autres Réseaux de santé
Secteur Médico-social
CLIC
SSIAD
Les Accueils de Jour
Les EHPAD
Les logements-foyers...
Secteur Social
Les prestations d'aide à domicile
Les services sociaux
Les associations d'aide aux usagers...
FREGIF
Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France
Pour plus d'information, contactez-nous au 01 46 72 35 65 ou rendez-vous sur www.fregif.org
Adresse postale : Hôpital Paul Brousse, 12-14 av. P. Vaillant Couturier 94800 Villejuif
Siège social: Fondation Nationale de Gérontologie, 49 rue Mirabeau 75016 Paris
Avec le soutien du Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins
L'Assurance Maladie
ars

LA POPULATION AGÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

En Ile-de-France, une personne sur six est âgée d'au moins 60 ans, soit près de 2 millions sur les 11,5 millions de Franciliens. Si la très grande majorité est en bonne santé et autonome, certaines souffrent de perte d'autonomie liée à des pathologies chroniques, ce sont les « **PERSONNES ÂGÉES FRAGILES** ». L'évolution démographique conduit à l'accroissement de cette population et nécessite le développement d'innovations organisationnelles pour répondre à ses besoins.

Subventionnés par l'Assurance Maladie, les **RÉSEAUX DE SANTÉ GÉRONTOLOGIQUES** font face à cet enjeu, en coordonnant tous les acteurs médicaux, paramédicaux, médico-sociaux, sociaux, issus de l'hôpital ou de la ville avec pour objectifs communs de faciliter l'accès aux soins et le **MAINTIEN À DOMICILE**.
Cette coordination d'experts permet d'effectuer un suivi **MÉDICAL INDIVIDUALISÉ À DOMICILE**, qui optimise la prise en charge existante.

QUE FONT LES RÉSEAUX DE SANTÉ GÉRONTOLOGIQUES ?

LES MISSIONS
DES RÉSEAUX DE SANTÉ GÉRONTOLOGIQUES

En lien étroit avec le médecin traitant :

1. **Identifier** les patients en situation de rupture sanitaire et sociale
2. Réaliser une **évaluation médico-psycho-sociale** à domicile en équipe pluridisciplinaire
3. **Etablir un Plan de Santé Personnalisé (PSP)** et en suivre la mise en oeuvre
4. **Coordonner les interventions** des professionnels du médical, du médico-social, du social
5. Mener des actions de **prévention et d'éducation thérapeutique** du patient

L'ÉQUIPE
DES RÉSEAUX DE SANTÉ GÉRONTOLOGIQUES

La composition de l'équipe varie selon l'historique et le territoire du Réseau. Elle se répartit en plusieurs pôles :

- **Pôle Santé :** Médecin gériatre coordinateur et/ou Infirmière coordinatrice, Psychologue, Neuropsychologue, Ergothérapeute.
- **Pôle Social :** Assistante sociale et/ou Conseiller (e) en économie sociale et familiale
- **Pôle Administratif :** Directeur Administratif, Assistante de coordination, etc.

les
RÉSEAUX DE SANTÉ GÉRONTOLOGIQUES
COORDONNENT
tous les acteurs médicaux, sociaux, médico-sociaux, paramédicaux, issus de l'hôpital ou de la ville...

LES PRESTATIONS DES RÉSEAUX DE SANTÉ GÉRONTOLOGIQUES

Les Réseaux de santé assurent une prise en charge et un suivi individualisé des patients qui leur sont confiés. Leurs prestations s'adressent :

AUX PATIENTS	AUX AIDANTS	AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ
Information et recommandations, Plan de Santé Personnalisé : diagnostic et suivi médico-psycho-social à domicile, soutien psychologique, ateliers mémoire, éducation pour la santé, etc.	Consultation et soutien psychologique, groupes de parole, annuaire ressources, ateliers relaxation etc.	Expertise gériatrique, formations professionnelles, coordination des partenaires, réunions de concertation à domicile, entrées et sorties d'institution, etc.

LES PARTENAIRES DES RÉSEAUX DE SANTÉ GÉRONTOLOGIQUES

Les Réseaux de santé Gérontologiques assurent le lien entre les structures et les professionnels qui concourent à la prise en charge des personnes âgées fragiles.

SECTEUR SANITAIRE :

Hôpitaux publics et privés, HAD - Hospitalisation À Domicile, SSIAD - Services de Soins Infirmiers À Domicile, SSR - Soins de Suite et Réadaptation.
Les Professionnels de santé : Médecins généralistes, Neurologues, Psychiatres, Chirurgiens-Dentistes, Infirmières, Diététiciens, Ergothérapeutes, Kinésithérapeutes, Neuropsychologues, Orthophonistes, Orthoptistes, Pharmaciens, Podologues-Pédicures, Psychologues, Biologistes, etc.

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL :

CLIC - Centres Locaux d'Information et de Coordination / PPE / Coordinations Gérontologiques, MAIA - Maisons pour l'Autonomie des Malades Alzheimer, EHPAD - Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et maisons de retraite, Accueils de Jour, logements-foyers, Maisons de santé, autres Réseaux de santé, etc.

SECTEUR SOCIAL :

Services sociaux : CCAS - Centre Communal d'Action Sociale, Délégations Territoriales de l'ARS - Agence Régionale de Santé, Equipe d'évaluation APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie, etc.
Services d'aide à domicile : Aides à domicile, auxiliaires de vie, portage de repas, télé-alarme, etc.
Associations d'aide malades/familles : Coderpa, France Alzheimer, Petits Frères des Pauvres, etc.

LA FREGIF

Les Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France ont, depuis leur création, développé des liens étroits qui les ont menés à se regrouper au sein d'une **fédération**. **Créée en 2007, la FREGIF, Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France,** regroupe les 21 Réseaux existants :
Ses missions se structurent autour de 3 axes :

- **Coordonner, développer et mutualiser** les outils et le savoir-faire des Réseaux de santé Gérontologiques,
- **Assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics et des autorités** administratives,
- **Promouvoir** leurs actions auprès des professionnels de santé et du grand public.

Sécurité sociale L'Assurance Maladie

www.fregif.org

Avec le soutien de ars Agence Régionale de Santé Ile-de-France

FREGIF Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France

7ème colloque annuel : « ABUS DE FAIBLESSE : Protection Juridique, mode d'emploi »

FREGIF
Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France

21 Réseaux de santé Gérontologiques en Ile-de-France, à votre service :

75 PARIS

11, 12, 20èmes Arr.
AGEP : 2 rue Plichon, 11ème
Tel. 01 46 36 08 12 - www.reseau-agep.org

1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14èmes Arrondissements
MEMORYS : 169 rue Saint Jacques, 05ème
Tel. 01 53 80 82 80 - www.memorys.vermeil.org

8, 9, 10, 17, 18, 19èmes Arrondissements
RESEAU PARIS NORD : 3-5 rue de Metz, 10ème
Tel. 01 53 24 80 80 - www.reseau-paris-nord.com

7, 15, 16èmes arrondissements
RéseauX de Santé Paris Ouest :
24. Bd de Grenelle. 15ème - Tél. 01 80 06 97 75
contact gériatrie : rgparisouest@gmail.com

77 SEINE ET MARNE

RGS 77 : 32 rue Grande, 77210 Samoreau
Tel. 01 60 71 05 93 - Mail : rgs77@orange.fr

78 YVELINES

CARMAD : 6 chemin des Vignes, 78340 Les Clayes Sous Bois
Tel. 01 30 55 77 50 - www.carmad.fr

EMILE : 25 avenue des Aulnes, 78250 Meulan
Tel. 01 34 74 80 60 - www.alds.org

EPSILON : 2 av du Maréchal Franchet d'Esperey, 78000 Versailles
Tel. 01 30 24 28 56 - www.reseau-epsilon.fr

LE PALLIUM : 3 place de la Mairie, 78190 Trappes
Tel. 01 30 13 06 33 - www.lepallium.fr

ODYSSEE : 6 rue des Hautes Meunières, 78520 Limay
Tel. 01 30 94 03 68 - www.reseau-odyssee.fr

RACYNES : 1 rue de Pontoise, 78100 Saint Germain en Laye
Tel. 01 30 61 70 16 - www.reseau-racynes.fr

REGELIB78 : Résidence St Joseph,
45 rue du Général Leclerc, 78430 Louveciennes
Tel. 01 39 18 76 88 - www.regelib78.com

91 ESSONNE

HIPPOCAMPES : Les Gros Ballancourt
Route de Fontenay, 91610 Ballancourt
Tel. 01 64 93 01 10 - www.hippocampes.net

92 HAUTS DE SEINE

AGEKANONIX Handicaps et Dépendances :
194 Bd. Gallieni, 92390 Villeneuve la Garenne
Tel. 01 47 98 76 44 - www.agekanonix.org

REGAL : Les Marronniers
36 rue P. V. Couturier, 92300 Levallois Perret
Tel. 01 47 59 59 98 - Mail :
Florence.villard@ihfb.org

OSMOSE : Le Carnot Hall 9
20-22, avenue E.Herriot, 92350 Le Plessis Robinson
Tel. 08 20 20 00 65 - www.reseau-osmose.fr

93 SEINE SAINT DENIS

EQUIP'AGE :
68, rue de Strasbourg 93200 Saint-Denis
Tel. 01 41 52 55 66 - reseauequipage@orange.fr

OCEANE : 50, bd Paul Vaillant Couturier 93100 Montreuil
Tel. 01 48 59 76 61 - www.reseauoceane.org

94 VAL DE MARNE

ONCO OUEST 94 : CHSP - 24, rue Albert Thuret
94669 Chevilly Larue Cedex
Tel. 01 46 63 00 33 - www.onco94.org

PARTAGE 94 : 40 av, de Verdun - Bât K: Maison des Réseaux 94000 Créteil
Tel. 01 41 78 41 33 - www.rocest94.org

95 VAL D'OISE

AUTOMNE : 85 rue de Paris, 95380 Louvres
Tel. 08 10 20 41 53 - www.reseauautomne.free.fr

JOSEPHINE : 30 rue Maurice Berteaux, 95120 Ermont
Tel. 01 34 15 09 62 -
Mail : reseaujosephine@orange.fr

Plus d'information sur notre site www.fregif.org

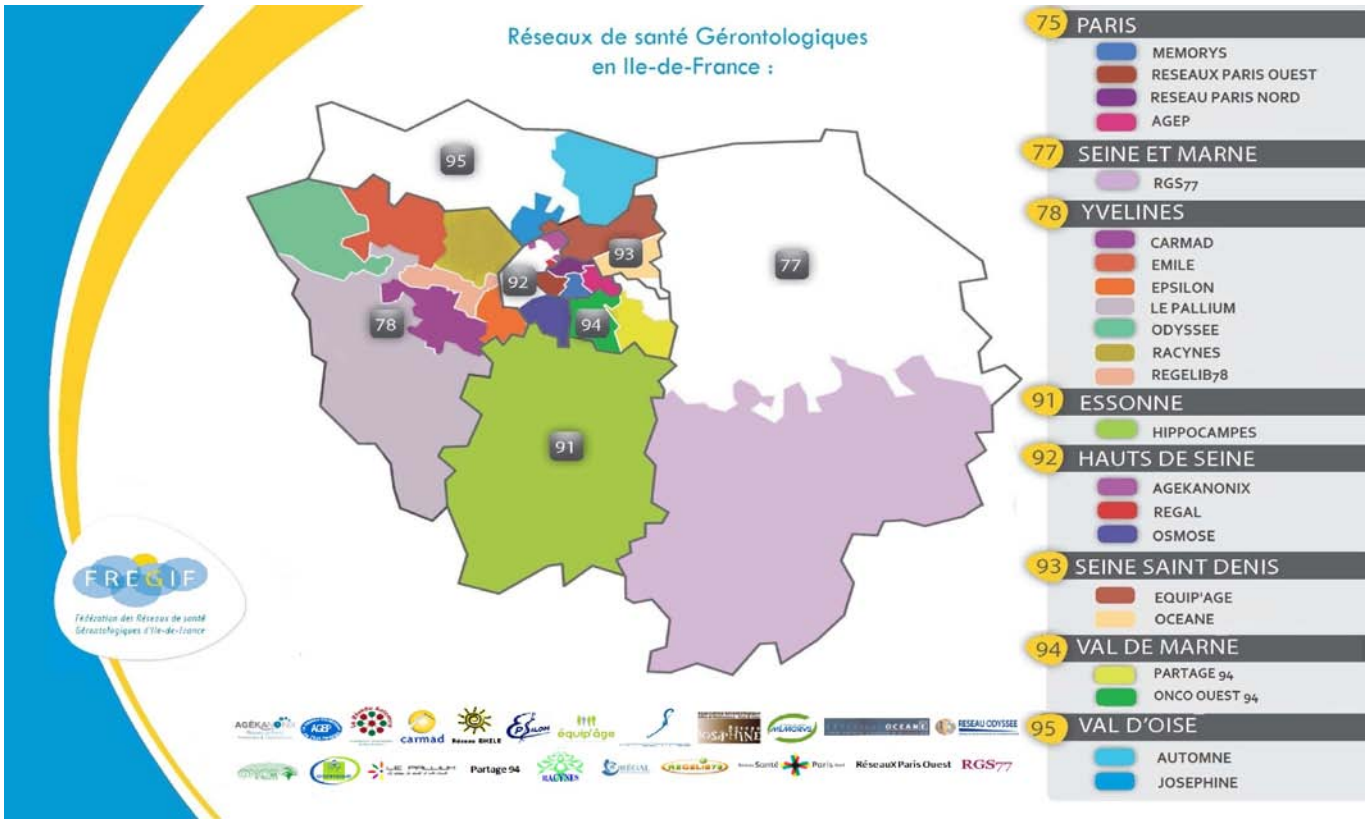
Réseaux de santé Gérontologiques
en Ile-de-France :
95
93
92
77
78
94
91
75 PARIS
MEMORYS
RESEAUX PARIS OUEST
RESEAU PARIS NORD
AGEP
77 SEINE ET MARNE
RGS77
78 YVELINES
CARMAD
EMILE
EPSILON
LE PALLIUM
ODYSSEE
RACYNES
REGELIB78
91 ESSONNE
HIPPOCAMPES
92 HAUTS DE SEINE
AGEKANONIX
REGAL
OSMOSE
93 SEINE SAINT DENIS
EQUIP'AGE
OCEANE
94 VAL DE MARNE
PARTAGE 94
ONCO OUEST 94
95 VAL D'OISE
AUTOMNE
JOSEPHINE
FREGIF

FREGIF
Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France

Une évaluation pluridisciplinaire à domicile pour un plan de santé personnalisé coordonné avec le médecin traitant.